

N°
31
Janvier 2023

JE PÊCHE EN MORBIHAN

Revue d'informations sur la pêche et la protection du milieu aquatique



p. 9
SAISON DE PÊCHE
Quels sont les records à battre ?

p. 21
CAHIER PÊCHE
Toute la réglementation 2023

p. 40
DOSSIER : LA VILAINE
Notre action pour préserver la ressource !

AURAY

ZA Porte Océane
56400 AURAY
02.97.50.78.71

VANNES

ZA Atlantheix
56450 THEIX
02.97.42.60.34

BREST

1, rue du Cdt Mindren
29200 BREST
02.98.41.67.43

QUIMPER

26, avenue Ty Douar
29000 QUIMPER
02.56.04.83.70

RENNES

8, rue des Petits Champs
35760 ST GRÉGOIRE
02.23.47.02.45

GUÉRANDE

Rue de la Briquerie
44350 GUÉRANDE
02.40.15.78.20



ALRÉ PÊCHE ET CHASSE



Ouverture des magasins

Du lundi au samedi

9h-12h15 14h15-19h



- Plus de 25 ans d'expérience
- Toutes les plus grandes marques
- Conseils de passionnés



: www.alre-peche.com



: AlrePêcheEtChasse

Kerplouz

Auray LaSalle

Lycee et centre de formations

Venez découvrir nos formations !
par la voie scolaire de la 4^{ème} au BTS
ou par Apprentissage / Formation continue

Route du Bono à Auray

Portes Ouvertes 2023

Samedi 11 mars

Vendredi 12 mai

Paysage

**Services
à la personne**

4^{ème}/3^{ème} à projets

Environnement

Nature

Viticulture

Elagage

02 97 24 34 40

www.kerplouz.com

SOMMAIRE

Bilan 2022

- 5 Repères : Les pêcheurs toujours mobilisés et représentés
- 6 à 8 Saison 2022 : Une saison tristement inédite pour les milieux
- 9 Concours des plus belles prises 2022

En direct des bassins versants

- 10/11 Ellé
- 12/13 Scorff
- 14/15 Blavet
- 16/17 Côtiers
- 18/19 Oust/Vilaine

Cahier pêche

- 22/23 Réglementation générale, Principaux plans d'eau et cours d'eau
- 24/25 Carte du département
- 26 à 28 Réglementations spécifiques, carpe de nuit, no-kill et réserves
- 29 Tarif des cartes de pêche
- 30/31 No-kill ou Catch&Release : les bonnes pratiques
- 32/33 Ateliers Pêche et Nature, surveillance de la pêche

Vie Associative

- 34/35 Journée départementale, focus sur la sécheresse

Infos musette

- 36/39 Infos fédérales, régionales et nationales

Dossier

- 40/41 Pêche de loisir en Vilaine : les premiers chiffres
- 42/43 Parcours de pêche : un axe de travail multi-casquettes

En bref

- 44 à 47 Brèves des AAPPMA du Morbihan



(Crédit : F. JOSSEC)

Le Morbihan veut s'inscrire comme un département toutes pêches, toutes espèces et dispose d'atouts incontestables pour y parvenir. Entre les rivières de 1^{ère} catégorie, riches en poissons migrateurs et salmonidés et les cours d'eau et plans d'eau de 2^{ème} catégorie, canalisés ou non, hébergeant des populations de cyprinidés, de carnassiers et là aussi, de migrateurs, le choix est large pour l'ensemble des pêcheurs du Morbihan.

En cette année particulière, marquée par des épisodes de sécheresse aussi intenses qu'exceptionnels dans le département, nous devons, nous pêcheurs, plus que jamais, préserver cette biodiversité riche et d'intérêt patrimonial inféodée aux milieux aquatiques pour les générations futures à qui nous transmettrons également nos territoires ruraux et leurs valeurs.

En tant que nouveau Président de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, je tiens également à saluer l'immense travail accompli par le mandat précédent sous la présidence de Jean-Yves MOËLO et vous assure de la continuité de l'engagement fort pour les milieux aquatiques et le développement du loisir pêche au travers de ce nouveau mandat.

Le programme établi par les candidats élus à mes côtés arbore également une dimension politique dont l'objectif est de faire entendre la voix des pêcheurs auprès des institutions. C'est un programme très ambitieux mais je n'ai aucun doute qu'aux côtés de notre équipe salariale et de notre tissu associatif, nous y parviendrons.

Notre réseau associatif, composé d'acteurs bénévoles dynamiques, passionnés et engagés dans le développement, la protection et la valorisation de nos milieux aquatiques que représentent nos 24 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), contribue quotidiennement à ce que les connaissances des pêcheurs du Morbihan soient reconnues et entendues dans les projets d'aménagement du territoire et au niveau politique, faisant des pêcheurs des acteurs à part entière de la politique de l'eau et de la biodiversité.

Que ce soit au travers d'actions d'entretien et de restauration des rivières ou d'actions liées au développement durable du loisir pêche, les missions d'intérêt général portées par nos structures doivent être reconnues à leur juste valeur et nous ferons en sorte qu'elles le soient.

Au travers de cette revue, je vous assure que toute l'équipe de la Fédération en fait une priorité au quotidien et qu'elle continuera à le faire, avec vous, à vos côtés.

Pierrick COURJAL

Président de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

JE PÊCHE EN MORBIHAN

Revue d'informations de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Siège : 3 Rue Marcel Dassault
56890 SAINT-AVE
02 97 44 54 55

Email : accueil@fedepêche56.bzh
Site : morbihan.federationpeche.fr

Directeur de publication : Pierrick COURJAL

Rédacteur en chef : François JOSSEC

Comité de rédaction : P. COURJAL, R. HOLDER,
F. JOSSEC, G. ROUSSEAU, K. CHERET,
A-L. CAUDAL, Y. LE CLAINCHE, Y. GUILLOUX,
G. GERMIS, P. RIGALLEAU

Conception maquette, mise en page :
Gécop - 02 40 71 06 06

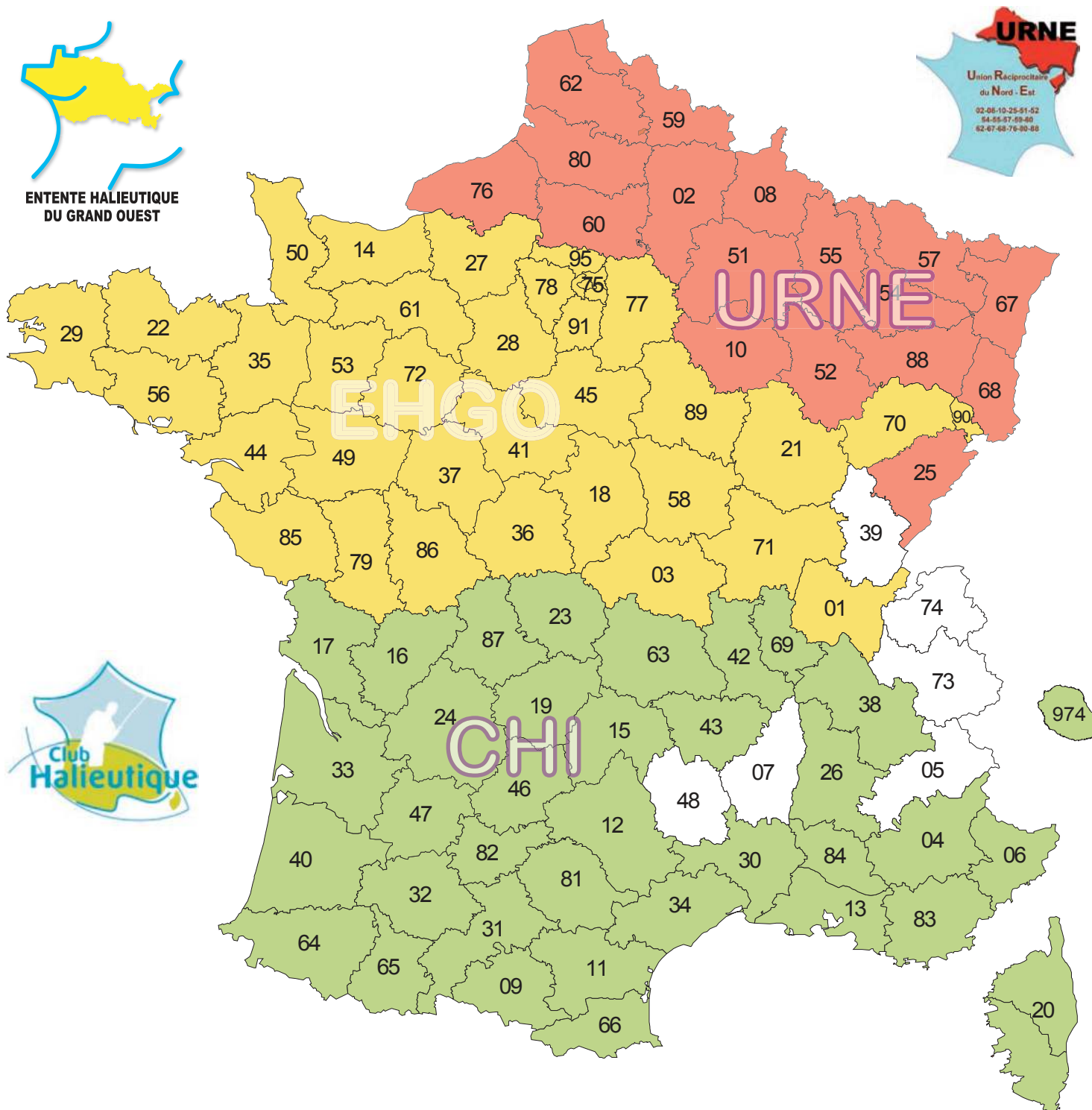
Tirage : 13 000 exemplaires

Photo couverture : F. JOSSEC

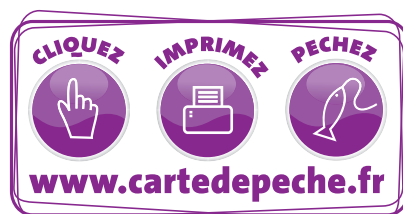
Photo 4^{ème} couverture : F. JOSSEC

Tous les droits de reproduction et d'utilisation du contenu sont réservés à la Fédération.

Avec la carte de pêche InterFédérale 2023, pêchez plus loin...



La carte de pêche **InterFédérale à 105 €** permet de pêcher
sur tous les parcours des associations réciprocitaires
des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



LES PÊCHEURS

TOUJOURS MOBILISÉS ET REPRÉSENTÉS !

Malgré une sécheresse qui a trainé en longueur dans la saison estivale, les possibilités de pêche n'ont pour autant pas été réduites à néant. Au-delà de la pêche, les pêcheurs ont aussi et surtout été au bord de l'eau pour assurer leur rôle de sentinelles des milieux aquatiques et de la nature pendant cette période sous haute tension. En cette année de nouveaux mandats associatifs, ils sont à l'origine de nombreux constats portant atteinte à notre environnement relayés par de nouveaux engagés.

REPÈRES

- 03/03** : Adoption SDAGE
Loire-Bretagne
- 26/03** : Elections Fédération
- 07/05** : Assemblée Générale
de la Fédération
- 12/08** : Fermeture anticipée
de la pêche en rivière
de 1^{ère} catégorie
- 23/08** : Consultation
Pisciculture de Pont
Calleck
- 03-04/09** : Etude silure sur
l'Oust
- 22/09** : Consultation
publique CTMA Loc'h/
Sal
- 24/09** : Journée
départementale
d'entretien des cours
d'eau
- 01/10** : RHB 2022 à Folleux
- 10/10** : Consultation
publique arrêté
RENOSAUM
2023-2027



(Crédit : F. JOSSE)

Mobilisés, comme ici lors de la journée départementale d'entretien des cours d'eau

En 2022, de nouveaux visages ont rejoint les rangs des bénévoles dévoués pour leur loisir au sein des AAPPMA du Morbihan suite aux élections organisées au dernier trimestre de l'année 2021. Les nouveaux administrateurs des associations des pêcheurs, apportent un vent nouveau sur nombre de territoires et... à la Fédération !

En effet, si les AAPPMA disposent par endroit d'un Conseil d'Administration renouvelé par de nouvelles têtes, c'est aussi le cas pour celui de la Fédération recomposé dans sa quasi-totalité : 2 membres sur 15 élus sont issus de l'ancien mandat, les 13 autres sont nouveaux ! Avec de telles équipes, nos missions pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Morbihan ont de l'avenir. Historiquement les pêcheurs ont toujours été des lanceurs d'alertes remplissant à leur tour une

mission bénévole essentielle et reconnue. En 2022, ce rôle crucial a une nouvelle fois été mis à contribution par la remontée de nombreuses informations sur les cours d'eau en période de sécheresse mais aussi sur des problématiques émergentes. Associés aux suivis thermiques menés par la Fédération, les constats des pêcheurs constituent par exemple une base de données extrêmement importante particulièrement lors d'une année de tous les records en matière de température et de pression sur les milieux.

Si d'autres enjeux pèsent sur la ressource en eau, celui de protéger notre environnement à la veille d'un dérèglement climatique est une priorité de nos structures et des pêcheurs qui seront attentifs à chaque décision.

SAISON 2022 :

UNE SAISON TRISTEMENT INÉDITE POUR LES MILIEUX !

Une chose est claire, tout le monde s'en souviendra. Marquée par une sécheresse sans précédent, la saison 2022 aura été impactée sur tout le territoire national et le Morbihan n'y fait pas exception. Face à cette situation jamais observée, la pêche a parfois été rendue difficile dans la pratique et de nombreuses craintes sur l'impact de cet épisode sec s'est fait ressentir au bord de l'eau. Les poissons n'ont pour autant pas disparu et ceux qui ont pris le temps d'observer la nature ont été récompensés.

Revenons sur 2022, une saison de pêche comme aucune autre avant elle.



(Crédit : F. JOSSEC)

La truite fario, espèce emblématique de nos rivières

Pêche de la truite : Une saison sèche complexe

C'était le 12 Mars 2022. L'ouverture, tant attendue, occasion pour nombre de cannes de ressortir après des mois d'arrêt pour au final... une belle balade plus qu'une pêche productive ? Ce jour-là, les températures étaient clémentes et les pluies régulières du début du mois de Mars annonçaient des conditions correctes en comparaison de certaines années. Pour autant, les truites n'étaient pas mordeuses. Ce mauvais démarrage associé à des vents calés à l'est durera pratiquement jusqu'à Avril.

A partir d'Avril, changement de cap avec un bel épisode pluvieux dès le début du mois et des températures plus élevées. Avec un tel cocktail, inutile de dire que la vie aquatique s'est réveillée d'un coup. Dans ce contexte, de très belles parties de pêche ont été rendues possibles et ce peu importe la provenance des vents. Les truites, devenues parfois tatillonnes sur la qualité des montages et de la technique, étaient prêtes à en découdre.

L'été approchant, les pluies se raréfient et finissent par disparaître totalement des radars. Dès Juillet, plusieurs épisodes de canicule avec des records à plus de 40°C à l'ombre ont été enregistrés et laissaient présager une situation délicate pour les milieux aquatiques déjà très sollicités.

Le 12 Août, le couperet tombe à la demande des AAPPMA et de la Fédération au Préfet : la fermeture anticipée de la pêche dans les rivières de 1^{ère} catégorie dans le Morbihan est arrêtée. Cette décision, prise dans une situation de crise comme jamais nous n'en avons connue a été motivée par la préservation de ce qui pouvait encore l'être sur avis de nos associations et de leurs bénévoles.

Espérons que cet épisode reste exceptionnel et ne se réitère pas de sitôt, les milieux s'en passeront volontiers.



(Crédit : J-B VIDAL)

A l'ouverture, il valait mieux aller au saumon !

Si pour la truite la saison a été difficile, celle du saumon a démarré très intensément. Dans les premières semaines de Mars, les captures se succèdent sur les cours d'eau autorisés à la pêche de cette espèce patrimoniale si emblématique de notre région.

Au 23 Mars, on ressent déjà 10 saumons de printemps déclarés sur le Blavet, 9 sur l'Ellé. Cela sera plus timide sur le Scorff avec seulement 1 saumon à la même date. Pour le cas du Blavet, la pêche du saumon de printemps a été fermée par arrêté à compter du 17 Mai 2022 par l'atteinte du TAC autorisé de 33 saumons.

Globalement, la saison de pêche du saumon aura été bien meilleure en 2022 qu'en 2021 avec des captures plus nombreuses et plus régulières. On notera tout de même l'absence des captures de castillons sur le Scorff.

Bassin	Captures saumons printemps (PHM)	TAC Printemps autorisés 2022	% Atteinte TAC Printemps	Captures saumons castillons (1HM)
Ellé	49	121	40,5%	49
Scorff	12	42	28,6%	0
Blavet	33	33	100%	14

La remise à l'eau d'un saumon est toujours un moment magique

(Crédit : F. JOSSEC)



Le spinner reste une valeur sûre dans la prospection



(Crédit : F. JOSSEC)

En Vilaine, il y a parfois des surprises sur les leurres !

Carnassiers : vous reprendrez bien un peu de mixité ?

Dans la pêche aussi, il y a les bons et les mauvais... jours bien sûr ! En 2022, la pêche des carnassiers a été aussi complexe qu'attrayante, avec des phases d'activité marquées et des périodes plus creuses. Vous êtes nombreuses, nombreux à avoir fait ce constat en 2022.

En Avril dernier, le brochet était très actif à l'ouverture et plusieurs individus métrés nous ont été rapportés rien que le premier week-end sur la Vilaine, le Lac au Duc de Ploërmel ou Muzillac par exemple. Le vent calé au Nord-Est n'y changera rien, la folie a duré jusqu'à la mi-Mai environ, ce qui en somme est une période assez étendue d'activité. Plus généralement, cette période a été propice à la pêche sur certains étangs tels que Pen Mur, Tréauray, l'étang de la Forêt ou l'étang du Bel Air ou sur les canaux de l'Oust et du Blavet.

Côté technique, aucune tendance majoritaire ne ressort sur cette période d'ouverture. Pour la pêche aux leurres, toutes les grandes familles ont produit des résultats que ce soit en leurres souples, durs, métalliques, de même que les coloris. La pêche au vif, égale à elle-même, produit toujours des résultats satisfaisants cette année.

A l'ouverture du sandre, ce dernier avait très clairement la gueule fermée. A partir de l'été, quelques jolies parties de pêche en bordure ont été faites lorsque les bancs se mettent à table sur les blancs le soir ou très tôt le matin.

Cela sera confirmé par les épisodes caniculaires qui ne facilitent pas la tâche des amateurs du sandre souvent difficile à prendre en dehors des heures où il s'alimente. Les perches quant à elles se mettent en activité dès le mois de Mai et sont actives par intermittences tout l'été jusqu'au basculement des températures à l'automne.

En Septembre, les perches et les sandres sont particulièrement actifs sur les coups du soir permettant de très bonnes sessions de pêche à la fois sur les plans d'eau et les canaux ! En effet, dès la fin du mois il était possible de faire des poissons régulièrement sur une même journée, aussi bien le matin, l'après-midi et le soir. Cette tendance s'est confirmée sur nombre de spots dont la Vilaine lors des Rencontres Halieutiques Bretonnes à Folleux mais aussi sur l'Oust, le Blavet et de très nombreux plans d'eau.

L'été, tout se joue à la fraîche !



(Crédit : L. LE MESTRALLAN)

Un magnifique poisson du Blavet !

Laurent pourra vous le confirmer, le départ déclenché par ce poisson de 21,4kg en Août dernier a eu lieu aux heures les plus fraîches. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que la journée les poissons sont calés à l'ombre en attendant le moment opportun pour se mettre à table. Dans de nombreux cas, ces phases d'activité simultanées mettent en appétit les carnassiers, alors patientez et... Observez !



(Crédit : R. LE TEUFF)

Le sandre, une espèce qui s'éduque particulièrement vite !



CONCOURS

DES PLUS BELLES PRISES 2022



Malgré une saison 2022 peu propice à la pêche, de belles déclarations !!

Malgré chaleur, manque d'eau et une saison écourtée en 1ère catégorie, une vingtaine de pêcheurs nous ont adressé des déclarations de belles captures. Un record pour Gérard DHUY a été établi avec une brème de 3,9kg et 65cm dans la retenue de Tréauray. Le précédent record datait de 2004 ! Un second pour Julien GAITTE avec un chevesne de 61cm dans le canal de Nantes à Brest. Toujours dans les poissons de 2ème catégorie, une mention particulière pour le jeune Thomas PAULAY pour sa tanche de 3.9kg et 50cm prise dans l'Oust à Saint-Martin. A noter aussi 6 brochets au-dessus du mètre. Espérons une saison 2023 plus favorable et que vous nous fassiez parvenir de nombreuses déclarations.

Tableau d'honneur 2022

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	GAITTE Julien	Loch	112	-	Canal Nantes à Brest
Perche	LE BRETON Julien	Loch	45	-	Loch
Truite fario	CHARRIER Kevin	EHE*	43	0.740	Aër
Chevesne	GAITTE Julien	Loch	61	-	Canal Nantes à Brest
Tanche	PAULAY Thomas	Malestroît	50	3.900	Saint Martin sur Oust
Brème	DHUY Gérard	Auray	65	3.900	Retenue de Tréauray
Silure	PORCHER Alain	BBV*	122	8.600	Vilaine à Folleux
Carpe	LE MESTRALLAN Laurent	Loch	-	21.400	Blavet

*EHE : Entente du Haut-Ellé ; *BBV : Brochet de Basse Vilaine



Une bien belle tanche pour le jeune Thomas

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	124	11,600	JUET Raoul	2008
Brochet	111	15,000	PERRICHOT Jean Paul	2005
Sandre	103	10,200	RIVALLAND Patrick	2008
Saumon	93	7,750	THOMAS Christian	2006
Truite	67	3,000	PERRONO François	2008
Truite de mer	70	3,500	BARNICHON Serge	2011
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	44	1,600	JOSSO Stéphane	2015
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	-	5,600	LEBAT Dylan	2017
Brème	65	3,900	DHUY Gérard	2022
Alose	67	3,415	LABESSE Julien	2013
Black-bass	-	2,000	LOZEVIS Fabien	2006
Black-bass	47	1,500	GOUGNON Teddy	2006
Chevesne	61	-	GAITTE Julien	2022
Silure	234	85	GOSSELIN Laurent	2019
Gardon	43	1,500	LE BORGNE Lionel	2012



Enzo et sa perche de 40cm



1.12 m, un brochet bien « métré » pour Julien

Pour 2023, déclarez vos prises !!! Même si elles ne rentrent pas au tableau des records, elles seront récompensées. Les bulletins de participation sont disponibles chez vos dépositaires de cartes de pêche ou sur le site internet de la Fédération : www.morbihan.federationpeche.fr, rubrique « documents »



La suppression des embâcles pour restaurer les frayères à saumons

(Crédit : A.-L. CAUDAL)



Photo avant : les embâcles « barrages » provoquent des accumulations de sédiments et accentuent l'érosion des berges et du lit.

Une opération pilote est menée sur le bassin versant de l'Ellé depuis 2021 pour mesurer l'impact des embâcles « barrages » sur le colmatage des zones de reproduction du saumon. Plusieurs secteurs tests ont été sélectionnés sur l'Ellé, l'Inam et l'Aër, sur lesquels des embâcles ont été enlevés avec des mesures avant/après. Et les résultats sont d'ores et déjà probants ! Ainsi, par exemple, sur le cours principal de l'Ellé, une accumulation de troncs et branchages en travers du cours d'eau provoquait un ensablement conséquent d'un radier : la hauteur moyenne du colmatage était de plus de 12 cm de sable, et elle est passée à moins de 3 cm après l'opération. Et ce malgré l'absence de coup d'eau conséquent pendant l'année 2022.

Le nombre de tacons a augmenté de manière significative : en 2021, 18 tacons avaient été pêchés sur le seul petit secteur de radier encore fonctionnel. En 2022, ils étaient 4 fois plus nombreux sur le radier qui avait retrouvé en grande partie sa fonctionnalité. Ces travaux ont aussi été favorables aux autres espèces, notamment pour les truites. En effet, des truitelles de l'année, absentes en 2021, ont été retrouvées. Il est à souhaiter que de forts débits finissent de décolmater ce radier au cours des mois hivernaux.



(Crédit : A.-L. CAUDAL)

Après enlèvement, les habitats redeviennent courants avec une granulométrie grossière favorable aux juvéniles de salmonidés.

Les têtes de bassin, des milieux très productifs mais fragiles

(Crédit : A-L CAUDAL)



Les abreuvements directs sur les ruisseaux provoquent un colmatage important, notamment des zones de radiers, habitats essentiels à la reproduction des salmonidés.

Les petits ruisseaux en tête de bassin versant jouent un rôle important dans le cycle de vie de la truite fario (cf. encadré). Ils jouent le rôle de « pépinières » en alimentant les cours principaux en juvéniles de truites, avec des productions importantes, même dans des affluents très petits. Les saumons quant à eux fréquentent prioritairement les axes principaux pour leur reproduction, mais ils remontent également sur les ruisseaux accessibles. La contribution de ces derniers à la production en juvéniles peut même être conséquente. Ainsi, lors des inventaires de truitelles sur les têtes de bassin sur le bassin versant de l'Ellé, il est assez fréquent de trouver des juvéniles de saumons : c'est le cas de petits affluents de l'Aër, de l'Inam, Ces jeunes poissons peuvent être facilement confondus avec des truitelles si l'on ne regarde pas les critères de près (cf. encadré). Les têtes de bassin sont soumises à de nombreuses pressions : embâcles par défaut d'entretien ou, à l'inverse, absence totale de ripisylve, recalibrages, abreuvements directs, étangs sur cours, etc. Une veille par les pêcheurs ainsi que des interventions ponctuelles (désencombrement de buses, suppression d'embâcles sur radiers) sont très utiles pour maintenir leur fonctionnalité.

Tacons et truites : ne les confondez pas !

LE TACON



Les jeunes saumons (tacons) vivent pendant 1 ou 2 ans en eau douce avant de regagner la mer. Si vous pêchez un tacon, remettez-le soigneusement et immédiatement à l'eau, sa capture est interdite.

LA TRUITE



Comment le reconnaître ? Sa queue est très échancrée, alors qu'elle est droite chez la truite. Sa mâchoire ne dépasse pas la moitié de l'œil. Sa nageoire adipeuse est grise, alors qu'elle est souvent rouge chez la truite.



SCORFF

Pisciculture : 150 T, 250 T ... ou 0 ?



(Crédit : C. LE CLEVE)

Vaucheria : Ces Vaucheria observées en août 2022 témoignent d'une eutrophisation croissante du Scorff

Début novembre 2022, la procédure de régularisation avec extension de la production de la pisciculture de la vallée de Pont-Calleck approche de son terme. Il aura donc fallu plus de 3 ans et demi pour y arriver contre 16 à 24 mois annoncés au départ ; c'est dire à quel point cette pisciculture pose question !

Le dossier, finalisé en mai, a été mis en enquête publique du 22 août au 23 septembre, entre vacances et rentrée, périodes peu propices à une mobilisation... Néanmoins, le travail en commun mené avec l'AAPPMA de Plouay et Eau et rivières de Bretagne a permis de mettre en évidence dans nos dépositions les nombreux points problématiques de cette exploitation.

Un travail utile, puisque, dans son avis, le commissaire-enquêteur pointe plusieurs de ces problèmes, la sensibilité du site et de la pisciculture au regard du changement climatique, l'insuffisance des débits du Scorff en période d'étiage pour assurer conjointement l'alimentation en eau de la pisciculture et la protection du milieu naturel, les risques bactériologiques induits par la remontée des rejets de la pisciculture en tête de la passe à poissons. Il regrette l'absence d'analyses récentes représentatives du fonctionnement actuel de la pisciculture. Au final, il émet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SASU « Les Truites du Scorff » pour la régularisation et l'extension de son activité d'élevage de truites située au lieu-dit Le Bois du Croq à Inguiniel.

De son côté, la CLE du SAGE Scorff a renouvelé son avis de 2021 refusant l'extension à 250 T mais favorable à une régularisation à 150 T avec pour réserves le

maintien du débit réservé au 1/10^{ième} du module et l'absence d'injection du rejet au point de prélèvement pour compléter le débit réservé.

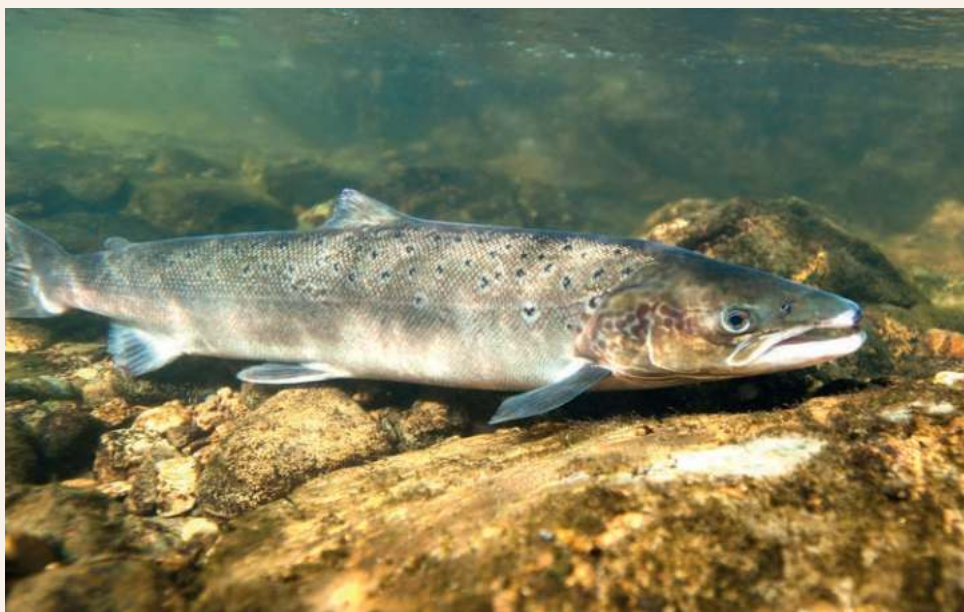
Reste donc au CODERST à donner son avis avant que le préfet se prononce : 150 T, 250 T ... ou 0 ? Pour les opposants, dont nous sommes, cette pisciculture est incompatible avec le maintien de la qualité du Scorff et de ses espèces emblématiques que la production soit fixée à 250 T ou 150 T (équivalant de fait à 180 T).

L'été 2022 le démontre clairement puisque les témoignages des impacts éventuels de la pisciculture se multiplient : développement à l'aval de la pisciculture d'algues *Vaucheria* qui témoigne d'un début d'eutrophisation de la rivière, observations de truites malades et de saumons morts qui interpellent. Par ailleurs, alors que les débits du Scorff sont restés supérieurs ou très proches du 1/10^{ième} du module, l'exploitant a dû recourir à des demandes de dérogation au débit réservé pour juste maintenir son cheptel en vie. Celles-ci lui ont été accordées malgré plusieurs constats de non-respect de ses obligations réglementaires par le pisciculteur... qui n'ont donné lieu à aucun procès-verbal de la part des services préfectoraux.

A suivre ... !

Les saumons du Scorff... sur le Blavet ?

En 2022, 55 saumons de printemps ont été comptabilisés, ce qui en fait la meilleure année depuis 4 ans. Cependant leur poids et taille moyens restent faibles avec plus de 300 grammes de diminution par rapport à 2021. La remontée de castillons est très inférieure à la moyenne avec 124 castillons comptés contre 350 en moyenne. Leur taille et poids sont également très faibles. De nombreux poissons maigres et parasités ont été observés, probablement en lien avec des conditions difficiles en rivière (température de l'eau élevée, très faibles débits). La dévalaison de smolts quant à elle a été plutôt bonne avec 2451 smolts, ce qui correspond



(Crédit : L. MADELON – FNPF)

Le saumon atlantique migre donc à sa convenance !

à une estimation de la dévalaison aux alentours de 7500 poissons, dans la moyenne des années précédentes. Des antennes ont été installées par l'INRAE sur le Blavet pour y enregistrer d'éventuelles remontées de saumons nés sur le Scorff et effectivement, on observe bien des « échanges » entre les deux bassins puisque sur 24 saumons identifiés sur le Scorff, 8 adultes ont été observés sur le Blavet. Ce constat a aussi été fait sur une truite de mer.

Scorff : chronique d'une saison de tous les dangers



(Crédit : D. LE MOUE – L. Aggio)

La jussie dans le Scorff entretenue par des fonds publics dès l'automne 2022

sur un linéaire de 4 km, de Lomener à l'estuaire, soit à l'aval direct de l'exutoire de l'étang de Tronchateau. Malgré une enquête, l'origine de cette atteinte majeure semblerait « difficile à prouver » nous a-t-on dit.

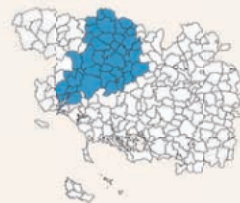
Le Mardi 27 septembre c'est le lessivage d'une substance toxique de provenance inconnue qui allait générer une mortalité piscicole en pleine ville de Plouay sur le Crano, affluent du Scorff....

Pour toutes ces atteintes au patrimoine naturel aquatique commun, l'AAPPMA de Plouay et la Fédération de Pêche du Morbihan se sont mobilisées... sans réactions fortes des autorités publiques, ce qui peut interroger sur la valeur encore accordée à la qualité d'un milieu où pourtant coule l'eau... celle qui arrive aux robinets de tout un territoire.

Dès avril, les témoignages de saumons malades ou morts se multiplient. Les types de symptômes observés n'avaient pas été remarqués sur des salmonidés migrateurs depuis 2002, année d'arrêt de l'exploitation intensive par les piscicultures sur le Scorff.

A l'été, les conditions du milieu sont critiques. Pourtant, certains propriétaires de barrages ont pratiqué des mouvements de vannes remettant en suspension végétaux et sédiments alors même que le taux de dioxygène dissous dans l'eau est au plus bas. Le dimanche 21 août, c'est la surface du Scorff qui est envahie d'une plante invasive : la jussie !

Sa présence est, dès lors, avérée



Une gestion adaptée des fossés pour limiter leur impact



(Crédit photo Y. MERLE – Blavet Terres et Eaux)

La fonction première des fossés est de favoriser l'écoulement de l'eau afin d'éviter les débordements sur les chaussées ou dans les champs. Leur entretien a traditionnellement été effectué en vue d'optimiser l'évacuation de l'eau de ruissellement. Mais cela pose de nombreux problèmes lorsqu'ils ne sont pas entretenus correctement, notamment en termes de qualité d'eau (hydrocarbures, sédiments fins...) et de quantité d'eau (à-coups hydrauliques, accentuation des sécheresses et des inondations). Le mode de gestion des fossés a une influence majeure sur ces impacts. Différentes méthodes alternatives aux curages traditionnels sont désormais préconisées en ne curant pas la totalité des fossés, ou en les déconnectant des cours d'eau vers des zones humides. La végétalisation des fossés présente aussi un intérêt important en termes de biodiversité. Dans le cadre d'une expérimentation sur les bassins du Tarun et du Kerollin, le syndicat Blavet Terres et Eaux et Lorient Agglomération ont souhaité que la Fédération de Pêche réalise un inventaire des fossés. Des préconisations de gestion seront proposées aux collectivités.

Le curage des fossés a des impacts importants (perte de biodiversité, pollution, colmatage, à-coups hydrauliques...)

Abandon du projet de création de la centrale hydroélectrique de Mané Er Vern

Le 20 Juillet 2022, après de longs mois de mobilisation, le Préfet donne l'information selon laquelle le projet d'installation de la centrale hydroélectrique prévue au barrage de Mané Er Vern sur le Blavet a été abandonné par la société SEM XSEA, initiatrice du projet.

Ce projet présentait peu d'intérêt en matière de production d'énergie alors qu'à l'inverse, le risque pour le patrimoine naturel migrateur (saumon, alose, lamproie marine, anguille) était très grand quand on sait que ces espèces ont besoin de migrer pour assurer leur cycle biologique.

La Fédération accueille favorablement cette décision et tient à féliciter son réseau associatif et surtout les AAPPMA du Pays de Lorient, de Baud, de Melrand et de Pontivy, qui à l'échelle locale, se sont engagées et mobilisées sur tous les fronts contre ce projet. Cette forte mobilisation a réuni plus de 1700 pétitionnaires et a été appuyée de toute part, notamment par des élus locaux, la presse locale et de nombreuses associations environnementales.



(Crédit : AAPPMA du Pays de Lorient)

L'une des étapes de la mobilisation, l'affichage !

Etang du Valvert : la Niel a retrouvé son lit d'origine.



(Crédit : Y. LE CLAINCHE)

Gardes-pêches, bénévoles de l'AAPPMA de Pontivy et des élèves du lycée Anne de Bretagne ont prêté main forte à la récupération et au tri des poissons

L'envasement progressif de l'étang du Valvert, associé à une dégradation de sa qualité d'eau avec de nombreux épisodes de proliférations de cyanobactéries, a progressivement limité ses différents usages. De plus, ce plan d'eau sur cours provoquait de nombreuses perturbations pour le fonctionnement de la Niel : obstacle à la libre-circulation piscicole, élévation de la température à l'aval, etc. La municipalité de Noyal-Pontivy a fait le choix de sa suppression, et la vidange a été réalisée en mai 2022. Le Syndicat Blavet Terres et Eaux a accompagné la collectivité dans cette opération. Une pêche de sauvetage, réalisée à la senne par la société de P. Rélot, complétée par des pêches électriques effectuées par la Fédération, a permis la récupération d'environ 2 tonnes de poissons. Brochets, perches, carpes, tanches, rotengles, et autres cyprinidés ont été répartis sur différents biefs du Blavet et à l'étang du Pontoir. La Niel retrouve désormais son écoulement d'origine et retrace son nouveau lit.

Aloses sur écoute : suivi d'une population fragile de poissons migrateurs

Depuis 2020, Fédération de pêche du Morbihan, Bretagne Grands Migrateurs et AAPPMA du Pays de Lorient, poursuivent un programme dont l'objectif principal est d'estimer la population d'aloses sur le Blavet. Lors de cette troisième année, le suivi acoustique par enregistrements nocturnes des bulls a été mis en place plus précocement. Pourtant, c'est bien début mai, avec l'augmentation de la température de l'air et de l'eau, que la période de reproduction a véritablement débuté. Contrairement aux deux années précédentes, il n'y a pas eu de pics significatifs, les nuits d'activité des aloses alternant avec des nuits sans. Néanmoins, au cours de 24 nuits, 986 bulls ont pu être détectés, par 4 enregistreurs disposés à l'aval des premières écluses du Blavet. La campagne d'écoute s'est achevée prématurément, à la mi-juin : volonté de nuisance ? cupidité ? bêtise ? Les quatre enregistreurs ont été « subtilisés »...

Des ajustements techniques sont encore à trouver mais nul doute que cette action à l'initiative des pêcheurs et de leurs structures, riche en précieuses données, sera poursuivie pour mieux connaître encore la population de ce poisson migrateur.



(Crédit : K. CHERET)

L'un des enregistreurs positionnés à l'écluse des Gorêts



Poissons migrateurs sur le Loc'h : Entre mystère et franchissement ?



(Crédit : A.-L. CAUDAL)

Une dizaine de frayères de lamproies marines ont été observées au pied du moulin d'Estaing pour la première fois



(Crédit : A.-L. CAUDAL)

Le Loc'h est un bassin côtier qui accueille différentes espèces de grands migrateurs : anguilles, lamproies marines, aloses, mais aussi des saumons. La circulation des poissons s'est améliorée suite à des travaux sur certains ouvrages à l'aval. Ainsi, la remontée de géniteurs de lamproies marines jusqu'à l'aval du barrage de Tréauray a été observée suite à l'aménagement du moulin de Tréauray. Reste à savoir si elles parviennent à franchir le barrage de Tréauray en empruntant l'ascenseur, qui réalise 6 remontées par jour. A l'heure actuelle, aucune lamproie marine ni frayères n'ont été observées en amont du barrage de Tréauray laissant la question entière quant au franchissement effectif des espèces migratrices sur cet ouvrage.

Cette interrogation est d'autant plus troublée qu'au moins un couple de saumons a réussi à emprunter ce dispositif. Lors de l'un de nos suivis 2022, nous avons trouvé un jeune saumon de 17 cm sur le Loc'h en amont du barrage de Tréauray. La lecture des écailles prélevées a été réalisée par l'INRAe qui a déterminé qu'il s'agissait probablement d'un tacon de 3 ans, avec des marques de reproduction. C'est donc sans doute un mâle « stationnaire » – c'est-à-dire qui va accomplir tout son cycle en eau douce sans dévaler en mer – et a déjà tenté de se reproduire. Le mystère reste entier.

Dans tous les cas, le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) porté par Auray Quiberon Terre Atlantique et Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération apportera des pistes pour faire la lumière sur ce point, la continuité écologique étant l'un des éléments pour l'atteinte du bon état écologique général de la masse d'eau. Les suivis sur les poissons migrateurs vont donc se poursuivre sur ce bassin pour vérifier l'efficacité des dispositifs de libre-circulation.

Un petit saumon capturé sur le Loc'h en aval du Moulin de Guého, 7 km en amont du barrage de Tréauray

Loc'h : Le Moulin Neuf ouvre ses vannes en période creuse !



(Crédit : D. BASTARD)

Sans eau, difficile pour les poissons de franchir l'obstacle par la passe.

Plusieurs ouvrages successifs sont présents à l'aval de la retenue de Tréauray dont le Moulin Neuf. Avec la sécheresse à l'été 2022, chaque retenue d'eau est une pression de plus pour la vie aquatique de 1^{ère} catégorie, le Loc'h n'échappe pas à cette règle.

Dans ce contexte, l'AAPPMA du Pays d'Auray s'est mobilisée aux côtés du propriétaire du Moulin Neuf qui a demandé la possibilité d'ouvrir les vannes de son moulin en période creuse, permettant ainsi aux poissons de transiter de l'aval à l'amont et inversement. Cette demande permettait également de solutionner l'absence d'alimentation de la passe à poissons qui en période de sécheresse s'est retrouvée à sec.

Cette autorisation exceptionnelle en période sèche a été rendue possible par les services de la DDTM du Morbihan et de l'Office Français pour la Biodiversité qui ont accompagné le propriétaire dans la démarche. L'AAPPMA de son côté a participé à chaque étape de l'ouverture des vannes et aucune mortalité dans cette opération n'a été observée. A l'arrivée des pluies à l'automne, les vannes ont été refermées et la passe à poissons a pu être réalimentée.

Acquisition, restauration et valorisation du site de Pont Kerran à Languidic



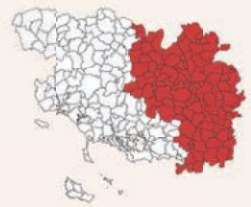
(Crédit F. JOSSEC)

7ha de zone humide qui serviront à la biodiversité une fois l'état originel retrouvé !

Dans le cadre d'un projet multi-partenarial, la Fédération a sollicité la Fondation des Pêcheurs, pour acquérir une parcelle de 7 ha sur la commune de Languidic à Pont Kerran où se trouve le Rion, affluent du Pont du Roch qui souffre actuellement des fortes modifications effectuées lors du remembrement des années 70 et qui ont altéré ses fonctionnalités.

Cette acquisition par la Fondation des Pêcheurs permet de récupérer la maîtrise foncière du site et offre la possibilité au Syndicat Mixte de la Ria d'Etel dans le cadre de son CTMA, de réaliser des travaux de reméandrage du cours d'eau et de restauration de la zone humide afin d'y accroître la biodiversité et la résilience du site.

Actuellement, la parcelle a été déboisée de ses espèces arboricoles inadaptées (peupliers) et la repousse naturelle favorisant la mixité de feuillus (chênes, hêtres, châtaigniers, etc...) est privilégiée. Dès l'hiver 2022, le piquetage du futur lit de la rivière a été réalisé. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2023.



OUST/VILAINE

Le Sérentin retrouve son lit original !

La Fédération a mené une opération de reméandrage d'une portion du Sérentin, affluent de la Claie, autrefois dégradé par les activités humaines... et c'est peu dire !

Sur ce secteur à l'aval du bourg de Sérent, une zone humide entière a été drainée, ensevelie sous plusieurs milliers de mètres cubes de remblais, le cours d'eau a été rectifié au droit et busé sur plusieurs dizaines de mètres linéaires. Le top du top pour l'eau et la biodiversité.

Plusieurs dizaines d'années plus tard, grâce au financement de la Fédération Nationale de la Pêche en France, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Département du Morbihan et de la Région Bretagne, ce projet a été rendu possible.

L'opération, appelée renaturation, a consisté à retirer de la zone humide les remblais, les drains, les buses et à recréer les méandres d'origine pour reconnecter la zone humide au cours d'eau. Les fonctionnalités hydrauliques entre la rivière et la zone humide permettent un regain conséquent de biodiversité dans son ensemble et à terme une aide pour l'eau, tant dans sa qualité que dans sa quantité.

Au final, pas moins de 2500m³ de remblais ont été extraits, 250m linéaires de ce ruisseau ont été restaurés pour un coût avoisinant les 40 000€.



(Crédit : F. JOSSEC)

L'écosystème du Sérentin restauré

Le retour des truites sur la Claie à Quenouët

(Crédit : F. JOSSEC)



L'ancien point de blocage a été supprimé pour recréer un radier

En 2021, des travaux ont été réalisés au moulin de Quenouët dans le cadre d'un appel à projet « continuité » financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le déversoir totalement infranchissable qui limitait la remontée des poissons et entraînait une modification de la ligne d'eau a été arasé, permettant un rétablissement d'écoulements diversifiés à la place d'un long bief lent et uniforme. Les abris sont désormais nombreux et variés, tout comme la biodiversité ! Des suivis avant-après travaux ont été réalisés par pêche électrique... et les résultats sont probants : seules 5 truites avaient été comptabilisées avant arasement, et toutes étaient situées en aval de l'ancien déversoir. Après travaux, 21 truites ont été pêchées, réparties sur l'ensemble du parcours. Les autres espèces piscicoles se sont nettement développées aussi : en 2021, un total de 94 poissons toutes espèces confondues avaient été pêchés, en 2022 ce nombre a été multiplié par 2 sur le même linéaire. De nombreux goujons, totalement absents avant arasement font leur grand retour aux côtés des truites et l'on observe ainsi le rétablissement progressif d'un peuplement piscicole typique de secteurs courants.

Supports et radeaux immergés sur Pleugriffet



(Crédit : A-L. CAUDAL)

Des structures végétalisées qui sont utiles à toutes les espèces, des insectes aux poissons en passant par certains oiseaux

En 2021, des abris pour les poissons et la faune aquatique sur des portions rectilignes du Canal de Nantes à Brest ont été créés. Celles-ci sont pourvus de « palplanches » (berges en tôle ondulée) qui sont en réalité néfastes pour la vie aquatique et terrestre car n'abritant aucune possibilité de vie diversifiée par la présence de vie végétale installée. Ces biefs sont donc clairement dépourvus d'abris piscicoles ! En partenariat avec la Région Bretagne, propriétaire de la voie navigable, nous avons mené une première expérimentation de diversification d'habitats sur le bief situé à Coët-Maguet, commune de Pleugriffet. Des structures métalliques fixes et des radeaux flottants ont été installés sur lesquels des plantes aquatiques de type baldingère, menthe aquatique, carex, jonc ont été mises en terre. Cette opération concerne un linéaire de restauration d'habitats de près de 50m de berges. Après une année de développement et des reprises régulières, le résultat pour la faune aquatique est plus que positif. Effectivement, la présence avérée de brochets, poissons blancs, grenouilles, insectes aquatiques autour et sur les supports montre l'intérêt de ce type d'action pour la biodiversité. En accord avec la Région, une poursuite de cette opération sera réalisée en 2023 pour permettre de concilier les usages et la biodiversité.

Des frayères à black bass sur le mortier de Glénac



(Crédit : A-L. CAUDAL)

Les bénévoles de l'AAPPMA du Mortier de Glénac et Lanvaux ont participé à la fabrication et à la pose de frayères à black bass

Le black bass est bien présent dans le mortier de Glénac et il s'y reproduit. Mais les supports de ponte favorables (sable ou gravier) sont peu nombreux. Face à ce constat, l'AAPPMA du Mortier de Glénac et Lanvaux a fait le choix de construire et d'installer des frayères artificielles. Il s'agit de caisses en bois remplies de gravier roulé et immergées sur des secteurs adaptés (faible profondeur, bon ensoleillement, ...). Certaines ont été équipées de grillage pour une meilleure protection des géniteurs. Les premiers résultats sont déjà probants : des nids creusés dans le gravier ont été observés sur plusieurs frayères artificielles rapidement après la pose. Mais la problématique locale est celle de l'envasement et du risque de colmatage des nids, qui impacterait la survie des oeufs. Pour faire perdurer l'efficacité des dispositifs, l'AAPPMA devra assurer l'entretien et le décolmatage des frayères avant la période de ponte. Des suivis seront réalisés pour vérifier leur efficacité.

La Pêche en Morbihan

16 000 cartes de pêche délivrées
1 pêcheur sur 3 a moins de 25 ans

+ de 5000 Km de cours d'eau et
+ de 130 plans d'eau en gestion

11 salariés
et
15 administrateurs



24 AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

1 ADAPAEF (Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets)

35 gardes-pêche particuliers d'AAPPMA
(+ 5 agents de développement)

8 APN
(Ateliers Pêche Nature)

+ de 600 bénévoles investis dans l'entretien de cours d'eau.
Des actions sur les milieux aquatiques et études de suivi depuis **plus de 40 ans.**



L'agence de l'eau Loire-Bretagne

accompagne les fédérations départementales de pêche
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339

45063 Orléans CEDEX 2

02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr



SPECIAL PÊCHE

CAHIER

PAGES 21 À 33



Bonne
saison
2023 !

RÉGLEMENTATION 2023

FICHE PRATIQUE

Les informations suivantes sont données à titre indicatif : consulter l'arrêté préfectoral téléchargeable sur le site de la Fédération www.morbihan.federationpeche.fr rubrique réglementation

Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d'une demi-heure après son coucher.

Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Attention : sauf le 11/03 en 1^{ère} catégorie : 8h00

Tailles légales de capture

- Truite : 23 cm
- Truite de mer : 35 cm
- Saumon : voir document spécifique
- Sandre : 50 cm
- Black-bass : 40 cm
- (en 2^{ème} catégorie)
- Brochet : 60 cm

Nombre de lignes autorisées

- en 1^{ère} catégorie : 1 seule ligne.
- en 2^{ème} catégorie : 4 lignes sauf sur les plans d'eau figurant à l'article 12-5 de l'arrêté préfectoral sur lesquels l'usage d'une seule ligne est autorisée.

Liste en page 24 de cette revue.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

Limitations de captures

- Truites : maximum de 6 truites par jour par pêcheur.
- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur.
- Saumons : non connus à la date de rédaction. Voir arrêté «migrateur».
- Carnassiers : 3 par jour maximum dont 2 brochets max (brochet, sandre et Black-bass).

Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en 1^{ère} catégorie entre l'ouverture et le 07/04 inclusivement.

Rappels réglementaires importants

- Au bord des cours d'eau, les pêcheurs sont les invités des propriétaires riverains, titulaires des droits de pêche (L435-4 du CE). Merci de respecter le droit de propriété, de fermer les barrières et de ne pas jeter vos détritus.
- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans les cours d'eau de la première catégorie, mais autorisé en étangs.
- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne se pratique qu'à partir de la rive.
- La pêche dans les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite (R436.70 du CE) ainsi que la pêche à partir des passerelles de barrages (en application du code du domaine public fluvial).
- La pêche est également interdite à partir des barrages et écluses et sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une seule ligne (R436-71 du CE).
- En 2^{ème} catégorie, la pêche au ver manié, au vif, au poisson mort ou aux leurres (sauf mouche) est interdite pendant la période de fermeture du carassier. Cette mesure ne s'applique pas pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur le Blavet. La pêche du silure au ver reste autorisée pendant cette période sur montage spécifique.

Navigation :

- Sur les eaux intérieures, si la puissance moteur >6CV ou embarcation de plus de 5m, le permis « eaux intérieures » est obligatoire (Lac de Guerlédan compris).
- Cas particulier : sur la Vilaine entre Redon et Arzal, le permis « côtier » est obligatoire si la puissance du moteur est >6CV.
- De manière générale, si la puissance moteur est inférieure à 6CV, aucun permis n'est nécessaire.

Dates d'ouverture 2023

Espèce	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
TRUITE FARIO	Du 11/03 au 17/09	Du 11/03 au 17/09
TRUITE ARC EN CIEL	Du 11/03 au 17/09	Du 01/01 au 29/01 et du 11/03 au 31/12
BROCHET	Du 29/04 au 17/09	Du 01/01 au 29/01 et du 29/04 au 31/12
PERCHE	Du 11/03 au 17/09	Du 01/01 au 29/01 et du 29/04 au 31/12
SANDRE	Du 11/03 au 17/09	Du 01/01 au 29/01 et du 20/05 au 31/12
BLACK-BASS	Du 11/03 au 17/09	Du 01/01 au 29/01 et du 01/07 au 31/12
ANGUILLE JAUNE	Du 01/04 au 31/08 - Carnet de pêche obligatoire	
ALOSES	Du 11/03 au 17/09	Du 11/03 au 17/09 (interdit en avril sur Oust et Vilaine)
SAUMON ET TRUITE DE MER	Se reporter à l'arrêté préfectoral spécifique (téléchargement sur le site de la Fédération)	
POISSONS BLANCS	Du 11/03 au 17/09	Du 01/01 au 31/12

**RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES,
CARPE DE NUIT, RÉSERVES
PARCOURS SPÉCIFIQUES**

- Voir pages 26, 27 et 28

PRINCIPAUX COURS D'EAU ET PLANS D'EAU

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département ainsi que la gestion piscicole appliquée par les AAPPMA gestionnaires.

Rivière	Catégorie	AAPPMA	Espèces	Gestion Piscicole
BASSIN DE LA VILAINE				
La Vilaine	2 ^{ème}	Brochet de Basse Vilaine	Tous les poissons blancs et carnassiers	P
L'Oust	2 ^{ème}	Rohan, Josselin, Ploërmel, Malestroit, St-Martin/Oust, Glénac	Tous les poissons blancs et carnassiers	P
L'Yvel	1 ^{ère}	Mauron	Truite	H
	2 ^{ème}	Ploërmel	Brochet, perche, sandre, poissons blancs	H
Le Ninian	1 ^{ère}	La Trinité-Portoët	Truite	H
	1 ^{ère} / 2 ^{ème}	Ploërmel	Truite, Brochet, perche, poissons blancs	H
L'Aff	1 ^{ère}	Guer	Truite	H
	2 ^{ème}	Quelneuc, Glénac	Tous les poissons blancs et carnassiers	H
L'Oyon	1 ^{ère}	Guer	Truite	H
La Claire	1 ^{ère}	Locminé, Vannes, Ploërmel	Truite, brochet	H
	2 ^{ème}	Malestroit	Brochet, perche, poissons blancs	H
L'Arz	1 ^{ère}	Vannes, Questembert, Peillac	Truite, brochet, perche	P
	2 ^{ème}	Peillac, Glénac	Brochet, perche, poissons blancs	H
Le Sedon	1 ^{ère}	Josselin	Truite	P
BASSINS CÔTIERS				
Le Loc'h	1 ^{ère}	Auray, Grand-Champ	Truite	P
Le Tohon, Le Kervily	1 ^{ère}	Questembert	Truite	P
Le Liziec	1 ^{ère}	Vannes	Truite	P
Le Meucon	1 ^{ère}	Vannes	Truite	P
Le Kergroix	1 ^{ère}	Auray	Truite	P
Le Pont du Roc'h	1 ^{ère}	Lorient	Truite	H
Le Sal	1 ^{ère}	Auray, Vannes	Truite	P

Rivière	Catégorie	AAPPMA	Espèces	Gestion Piscicole
BASSIN DU BLAVET				
Le Blavet	1 ^{ère}	Pontivy	Truite, brochet	P
	2 ^{ème}	Pontivy, Melrand, Baud, Lorient	Tous les poissons blancs et carnassiers + saumon, alose	H
L'Evel	1 ^{ère}	Locminé, Baud	Truite, saumon, brochet	P
Le Tarun	1 ^{ère}	Locminé, Baud	Truite, saumon	P
La Sarre	1 ^{ère}	Guémené/Scorff, Melrand	Truite, saumon	P
Le Brandifout	1 ^{ère}	Melrand	Truite, saumon	P
Le Sebrevet	1 ^{ère}	Lorient	Truite	P
Le Kersalo	1 ^{ère}	Lorient	Truite	P
Le Temple	1 ^{ère}	Lorient	Truite	H
BASSIN DU SCORFF				
Le Scorff	1 ^{ère}	Guémené/Scorff, Plouay	Truite, saumon, brochet	P
Le St-Sauveur	1 ^{ère}	Plouay	Truite	P
Le Kergustan	1 ^{ère}	Guémené/Scorff	Truite	P
BASSIN DE L'ELLÉ				
La Laïta	1 ^{ère}		Truite, saumon	P
L'Ellé	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite, saumon	P
Le Naïc	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite, saumon	P
L'Inam	1 ^{ère}	Gourin, Le Faouët	Truite, saumon	P
Le Ruisseau du Duc	1 ^{ère}	Gourin, Le Faouët	Truite, saumon	P
Le Langonnet	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite	P
Le Rozo	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite	P
L'Aër	1 ^{ère}	Le Faouët	Truite, saumon	P
Canal de jonction	2 ^{ème}	Rohan, Pontivy	Brochet, perche et poissons blancs	P

H : Gestion Halieutique (avec introduction de poissons)

P : Gestion Patrimoniale (sans introduction de poissons)

PRINCIPAUX PLANS D'EAU EN 2^{ÈME} CATÉGORIE (3 HA OU PLUS)

N° Carte	Plan d'eau	Commune	AAPPMA	Pêche en barque	Float-tube	Espèces
1	Etang de Lannédec	Ploemeur/Guidel	Lorient	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
2	Lac au Duc	Taupont/Ploërmel	Ploërmel	Oui ⁽²⁾	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
3	Etang de Naizin (Coëtadan)	Evellys	Locminé	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
4	Etang de Pen Mur	Muzillac	Muzillac	Non	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
5	Etang de Noyalo	Theix-Noyalo	Vannes	Non	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
6	Etang de la Forêt	Brandivy	Grand-Champ	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
7	Etang du Moulin Neuf	Pluherlin	Peillac	Oui ⁽¹⁾	Oui ⁽⁵⁾	Brochet, perche, poissons blancs
8	Etang de Tréauray	Brec'h/Plumergat/Pluneret	Auray	Oui ⁽¹⁾	Oui ⁽³⁾	Brochet, perche, poissons blancs
9	Etang de Trégat	Treffléan	Vannes	Non	Non	Brochet, perche, sandre, poissons blancs
10	Etang de Château Tro	Guilliers	La Trinité-Portoët	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
11	Etang au Duc (Vannes)	Vannes	Vannes	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
12	Etangs de Kerguéhennec	Bignan	Locminé	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
13	Etang de Pontigou	Langonnet	Entente du Haut Ellé	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
14	Etang du Bel Air	Priziac	Le Faouët	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
15	Etang du Dordu	Langoëlan	Guémené/Scorff	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
16	Etang de Réguiny	Réguiny	Locminé	Non	Oui	Brochet, perche, poissons blancs
17	Etang de la Rocquennerie	La Gacilly	Glénac	Non	Non	Brochet, perche, poissons blancs
18	Lac de Guerlédan	Saint-Aignan (56) / Mur-de-Bretagne (22) / Caurel (22)	FD22	Oui	Oui	Brochet, perche, sandre, silure, poissons blancs
19	Etang du Rohdoir	Nivillac	La Roche-Bernard	Oui ⁽¹⁾	Oui	Brochet, perche, sandre, poissons blancs

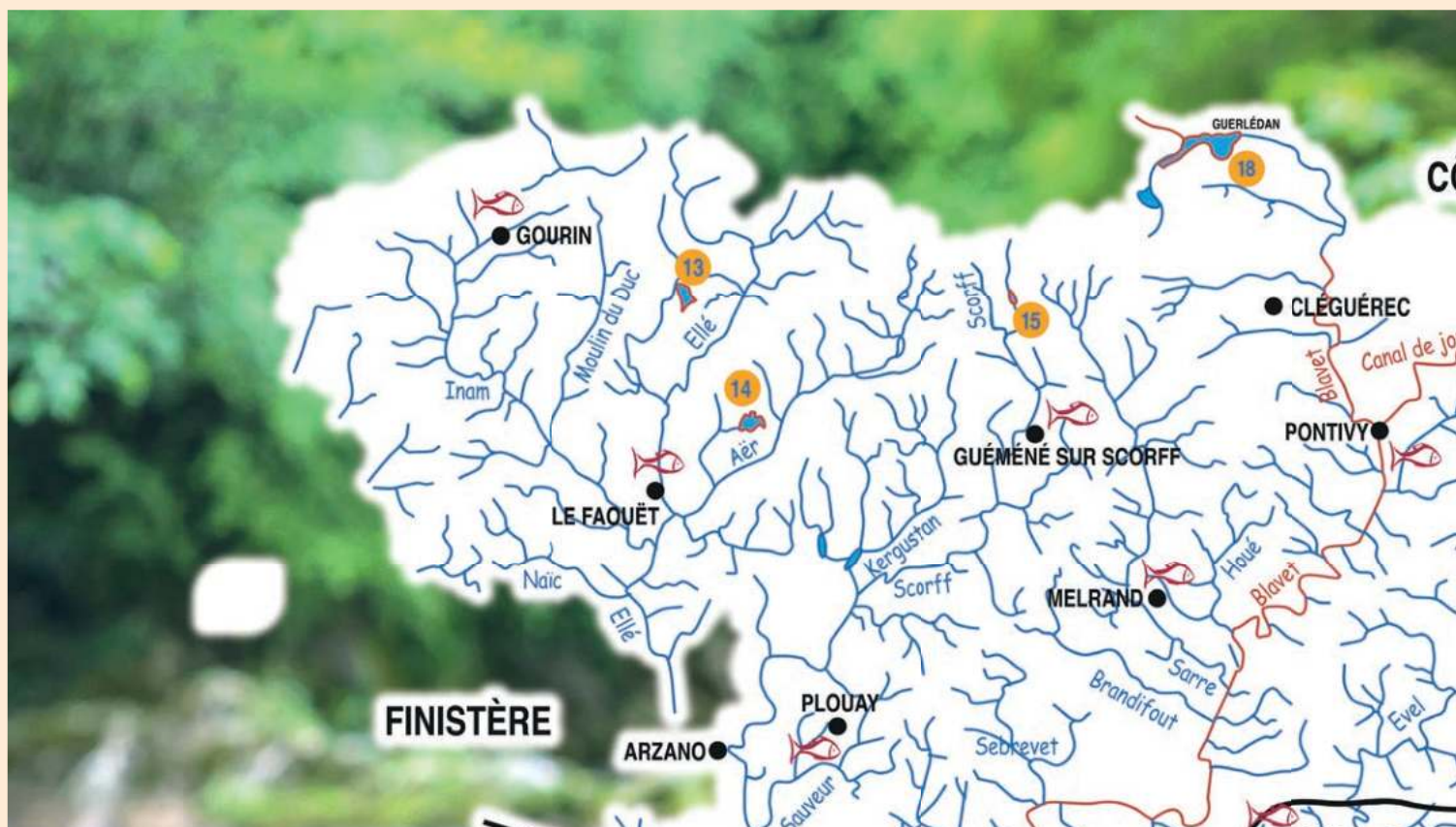
(1) Moteur thermique interdit

(2) Moteur thermique interdit si > 6CV

(3) Excepté partie aval située à la ligne de bouée

(4) Uniquement à la rame

(5) Règlement sur place



Etangs en 2^{ème} catégorie à 1 ligne

AAPPMA

Auray / Etang de Pont Douar / **Brech**
Auray / Etang de Mané Bogad / **Ploëmel**
Baud / communal / **Camors**
Baud / communal / **Saint Barthélemy**
Baud / communal / **Guénin**
Glénac & Lanvaux / communal / **La Chapelle Gaceline**
Gourin / communal de Pont ar Lenn / **Gourin**
Grandchamp / communal de Pont Berthois / **Locqueltas**
Guémené / communal de bourg / **Lignol**
Guémené / communal de Pont Samouel / **Silfiac**
Josselin / Etang communal de Bisoizon / **Guégon**
Glénac & Lanvaux / La vallée / **St Jacut les pins**
Locminé / Etang de Moréac / **Moréac**
Locminé / Etang de Beaulieu / **Locminé**
Lorient / Communal du Parc de Kerbihan / **Hennebont**
Lorient / Communal de Qimpero / **Hennebont**
Lorient / Communal du Merdy / **Hennebont**
Mauron / Communal de Tlohan / **Néant sur Yvel**
Melrand / Communal de Kerstrasquel / **Melrand**
Ploermel / Communal des sorciers / **Loyat**
Ploermel / communal / **Campénéac**
Ploermel / communal / **Gourhel**
Plouay / communal de Manéhouarn (sauf grand Etang) / **Plouay**
Plouay / communal de Pont Nivino / **Plouay**
Plouay / Communal de la Métaierie / **Pont Scorff**
Pontivy / Etang de Poulmain / **Cléguérec**
Questembert / communal de Celac / **Questembert**
Saint Martin / Communal du petit moulin / **Saint Martin sur Oust**
Vannes / communal (biches) / **Trédion**
Vannes / communal / **Tréfléan**



CÔTES D'ARMOR

- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
- Cours d'eau de 2^e catégorie
- Routes principales
- Siège d'une association de pêche
- 1 Principaux plans d'eau (2^e catégorie)
(voir tableau page 23)



Cahier SPÉCIAL PÊCHE

RÉSERVES DE PÊCHE

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Communes
AURAY	Etang de Tréauray	2 ^e	Amont : pont de la D19 - Aval : Barrage du Moulin du Pont de Brech	Brech - Pluneret
AURAY	Le Loch (aval retenue de Tréauray)	1 ^{ère}	Aval du barrage de Tréauray jusqu'à la passerelle publique et dans le périmètre de production de l'ancienne usine de production d'eau potable	Brech - Plumergat
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	Ruisseau de Cadelac	1 ^{ère}	Amont : CD 132 - Aval : Jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër	Priziac
GUEMENE	Ruisseau La Bonne Chère	1 ^{ère}	Aval : La Sarre - Amont : 1 ^{er} pont Commune de Guern (140m)	Guern
GUEMENE	Ruisseau de Kerustang	1 ^{ère}	Confluence du ruisseau de moulin Ruchec jusqu'à l'ancienne digue Etang de Pont Callec (Aval)	Kernascledén - Berné
GUER	Ruisseau du Camp de Coëtquidan	1 ^{ère}	Affluent de l'Aff rive droite et l'Oyon rive gauche	Guer
LORIENT	Blavet	2 ^e	De mars à juin : pêche interfitte depuis le Bajoyer de l'écluse des Goretz	Hennebont Inzinzac-Lochrist
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Amont : 50 m - Aval : 50 m de la passe à poissons de Beaumont	St Congard et St Laurent /Oust
MALESTROIT	Canal de Nantes à Brest	2 ^e	Aval sur 50 m de la passe à poisson de la Née	St Abraham
MELRAND	La Sarre	1 ^{ère}	Amont : prise d'eau de la passe à poisson de Bourdoux Aval : 10 m de la passe à poisson soit sur 50 m	Melrand
MUZILLAC	St Eloi	1 ^{ère}	Aval de la passe à poissons sur 25 m	Muzillac
MUZILLAC	Tohon	1 ^{ère}	Pont du Moustéro sur 200 m à l'Amont (pendant la fermeture de la pêche du carassier)	Noyal Muzillac
MUZILLAC	Kervily	1 ^{ère}	Amont de l'étang de Pen Mur sur 200m (pendant la fermeture de la pêche du carassier)	Muzillac
PLOERMEL	Lac au duc	2 ^e	Aval pointe de Brango sur 350 m vers Amont entre la rive et 150 m au large (frayères balisées)	Ploërmel
PLOUAY	Scorff	1 ^{ère}	Amont : La pointe aval de l'îlot située 130 m en amont du Moulin des Princes Aval : la paroi aval du Pont Neuf reliant Pont Scorff et Cléguer	Pont-Scorff Cléguer
PONTIVY	Ruisseau de Guilly	1 ^{ère}	De sa source jusqu'à Pont er Griol à l'aval	Malguénac
GLENAC&LANVAUX	Arz et Bief du Moulin de Bragou	1 ^{ère}	Départ du bras de contournement et route communale franchissant l'Arz au lieu-dit Moulin de Bragou	
GLENAC&LANVAUX	Aff	2 ^e	De l'ouverture du carassier en 2 ^{ème} cat. Jusqu'au 1 ^{er} Juillet, de la cale de mise à l'eau jusqu'à la confluence de l'Aff rive droite	La Gacilly
VANNES	Etang de Trégat	2 ^e	Arrivée du ruisseau de Randrecart et la voie privée coupant la retenue	Treffléan
VANNES	Le Plessis	1 ^{ère}	Pont situé à l'amont station épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit crazo) et Pont Roz sur 600 m	Theix

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

Etang cours /Plan d'eau	AAPPMA	Commune	Conditions particulières (limites*, eschage,...)
LE BLAVET	LORIENT	Languidic, Quistinic, Hennebont et Inzinzac-Lochrist	Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°28, dite de Polvern - Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
	BAUD		Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°14 dite de Tréblavet - Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
	MELRAND		Entre l'écluse n°7, dite de Kerbécher et l'écluse n°14 dite de Tréblavet. Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
	PONTIVY		Entre l'écluse n°3 dite de Signan et l'écluse n°4 dite du Roch Entre l'écluse de Lestitut n°2 et l'écluse de la Cascade n°108. Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
L'oust	JOSSELIN		Entre l'écluse n°39 dite de Bocneuf et l'écluse n°34 de St Jouan
	PLOERMEL		En amont écluse n°29 et l'écluse n°28 dite de La Ville aux Fruglins
	MALESTROIT	Saint Congard	Sur le bief compris entre l'écluse n°25 dite de Malestroït et l'écluse n°24 dite de Foveno uniquement côté halage
	St MARTIN/OUST		De l'écluse de Rieux n°22 à l'écluse de Limur n°20
	GLENAC&LANVAUX	Saint Vincent sur Oust	A l'aval Entre le chemin d'accès au Château de Boro et en amont ponton d'abordage de l'île aux Pies (Rive droite uniquement)
LA VILAINE	GLENAC&LANVAUX		Du déversoir de Limur (en aval) jusqu'à la pointe de la dernière île du Vieille Oust
	GLENAC&LANVAUX		Du barrage de la Potinais au pont de St Perreux Route de Redon
	BROCHET BASSE VILAINE	Rieux	En rive droite du lieu-dit aucfer sur 1 km en amont de la confluence avec l'Oust à l'aval du panneau indiquant la fin du parcours
LE SAINT ELOI	MUZILLAC	Muzillac	Rive gauche entre à l'aval et un point situé à 100 m en amont de la passerelle du Bocheno et à l'amont un point situé 200 m en amont de cette même passerelle - Parcours balisé.
Lac au Duc	PLOERMEL	Ploërmel - Taupont	Rive droite entre le chemin de « La bande des mouettes » (commune de Loyat) et « Le petit rocher » (commune de Taupont) et, secteur rive gauche, entre la maisonnette SNCF de « Lézonnet » (commune de Loyat) et le ponton de l'hôtel du Roi Arthur (commune de Ploërmel). Pour la période du 26/03/2023 au 02/04/2023, dans le cadre d'une compétition de pêche à la carpe de « le petit rocher » jusqu'à la châtaigneraie

Etang cours /Plan d'eau	AAPPMA	Commune	Conditions particulières (limites*, eschage,....)
Etang de Saint Malo ou d'Aleth	GUER	Beignon	Voir réglementation sur place.
Etang de Lannéec	LORIENT	Ploemeur - Guidel	Sur la totalité du périmètre, sauf la partie de rive située entre la station de pompage et la route d'accès à l'étang à partir du village de Lannéec (compte tenu du danger que peuvent représenter les tourbières présentes sur ce secteur)
Etang de Bel Air	EHE	Priziac	Sur tout son périmètre, sauf la zone d'interdiction d'accès pour la protection d'espèces végétales, délimitée sur le site.
Etang du Moulin Neuf	GLENAC&LANVAUX	Rochefort en Terre	Sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de la salle de spectacle à l'extrémité de la plage.
Etang de Tréauray	AURAY	Plumergat – Pluneret - Brech	Sur 400 m en amont de la ligne de bouée en rive Brech. Sur 350 m en aval de la confluence du ruisseau de St Anne et de la retenue (côté Plumergat) - En rive gauche, face au village de St-Dégan, à 100 m de part et d'autre de la limite communale Plumergat/Pluneret. L'Accès se fera uniquement en bateau.
Etang der Pen mur	MUZILLAC	Muzillac	Moustéro en bas de la prairie, Trégren, sous le lotissement du parc sur environ 300m, en face du château (parcours balisé)
Etang du Rodoir	BROCHET BASSE VILAINE	Nivillac	Seulement sur secteurs précisés.
Etang au Duc	VANNES	Vannes	Totalité du périmètre
Etang communal de la Peupleraie	TRINITE PORHOET	Trinité Porhoët	Totalité du périmètre
Etang de la Rocquennerie	GLENAC&LANVAUX	La Gacilly	Totalité du périmètre
Etang de Réguiny	LOCMINE		Rive côté camping uniquement - Dépose et amorçage interdit en bateau - Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit.
Etang communal de Ménéac	TRINITE PORHOET	Ménéac	Totalité du périmètre
Etang de Vaulaurent	ST MARTIN/OUST	St Martin / Oust	Gestion Privative
Etang de la Forêt	LE LOC'H	Brandivy	Totalité du périmètre
Etang du Dordu	GUEMENE	Langoëlan	Totalité du périmètre
Etang de Kerbédic	GUEMENE	Saint Tugdual	En amont Totalité du périmètre - Gestion Privative
Etang de Naizin	LOCMINE	Evellys	Totalité du périmètre
Grand étang de Manéhouarne	PLOUAY	Plouay	Totalité du périmètre. Demander en amont l'accord à la mairie de Plouay (tél.02.97.33.31.51). 3 carapistes maximum. Remise à l'eau obligatoire de jour comme de nuit. Embarcations interdites. Dépose du matériel en voiture puis stationnement obligatoire sur le parking

PARCOURS NO KILL

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites-Communes	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY	LE KERGOIX	1 ^{ère}	Au lieu-dit « Pont des Bons Voisins sur 400 m à l'amont de la D33	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardillon)
AURAY	ETANG MANE BOGAD	2 ^{ème}	Ploemel - -- situé dans le parc de Mané Bogad	Toutes	Pêche réservée aux moins de 18 ans
AURAY/VANNES	LE SAL	1 ^{ère}	Aval : ligne SNCF - Amont : moulin de Kervilio (sur 830 m)	Toutes	Mouche exclusivement (hameçon sans ardillon)
AURAY/VANNES	LE SAL	1 ^{ère}	Du pont SNCF au pont de la RN 165 (emprise de l'ancienne retenue de Pont Sal), commune de Plougoumelen)	Toutes	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé (parcours balisé)
AURAY	LE LOC'H	1 ^{ère}	Amont passerelle au niveau de Kerhün Aval : Le Pont Neuf sur la D102	Traite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé (Parcours balisé)
BAUD	LE BLAVET	2 ^{ème}	Entre l'écluse n°19, dite de Minazen et l'écluse n°14 dite de Tréblavet.	Carpe	
BAUD	LE TARUN	1 ^{ère}	Entre le pont de Kerabellec et le pont de Kerjosse à l'aval	Traite	Tous appâts et leurres autorisés. Hameçon sans arillons ou arillons écrasé
GLENAC & LANVAUX	AFF OUST RIVIERE DES FOUGERËTS	2 ^{ème}	De la cale de mise à l'eau de Glénac jusqu'au déversoir de Limur comprenant la rivière des Fougerets et jusqu'à l'écluse de la Maclaye	Black- Bass	Pendant la période d'ouverture de la pêche du Black-Bass en 2 ^{ème} catégorie du 1 ^{er} juillet au dernier dimanche de janvier de l'année suivante
GUEMENE	ETANG COMMUNAL DE LIGNOL	2 ^{ème}		Toutes	Pêche sans ardillon ou ardillon écrasé. 1 seule ligne autorisée
GUEMENE	L'AÉR	1 ^{ère}	Sur 1400m à partir de la D110 au lieu-dit Moulin Neuf vers l'aval	Traite	Pêche à la mouche fouettée sans ardillon
GUEMENE	ETANG DU DORDU LANGOELAN	2 ^{ème}		Brochet	Pêche du carnassier sans ardillon ou ardillon écrasé
GUEMENE	ETANG COMMUNAL DE SILFIAC (PONT SAMOEL)	2 ^{ème}		Brochet	Pêche du carnassier sans ardillon ou ardillon écrasé
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	L'INAM (OU STER-LAËR)	1 ^{ère}	Amont : Pont Neuf (à proximité du moulin de Keryhuel) Aval : Pont Triol - Parcours balisé d'environ 1300m	Traite	Tous appâts et leurres autorisés. Hameçon sans arillons ou arillons écrasés.
LOCMINE	La CLAIE	1 ^{ère}	Amont : passerelle entre le moulin de Quenhouët et l'emplacement de l'ancienne station de pompage de la SAUR. Aval : Pont de Quenhouët	Traite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé
LOCMINE	Ruisseau de Kerhuel	1 ^{ère}	Amont : pont de la route de Quenhouët. Aval : confluence avec La Claie	Traite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé
LOCMINE	Ruisseau de Trébimoel	1 ^{ère}	Amont : Pont de la route de la Métaire (derrière la Ferme Manoir) Aval : confluence avec La Claie	Traite	Seuls sont autorisés les leurres artificiels avec un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé
LOCMINE	Etang de Locminé (Bois d'Amour)	2 ^{ème}		Carpe	
LOCMINE	Etang de Naizin	2 ^{ème}		Carpe	
LOCMINE	Etang de Kerguëhenne	2 ^{ème}		Carpe	
LOCMINE	Réguiny	2 ^{ème}		Carpe	
LOCH	ETANG DE LA FORET	2 ^{ème}		Carpe	
LOCH	LOCH	2 ^{ème}	Amont : Embouchure du ruisseau de Kerrivalain Aval : début parcelle cadastrale n°2 sur environ 600 m	Traite	Le secteur sera balisé
MELRAND	Blavet	2 ^{ème}	Entre l'écluse n°7, dite de Kerbecher et l'écluse n°14 dite de Tréblavet	Carpe	
PLOERMEL	ETANG DE CAMPÉNÉAC	2 ^{ème}		Carpe et Black-Bass	Pêche avec hameçon simple numéro 10 maximum sans ardillon ou ardillon écrasé. Epuisette et tapis de réception obligatoires. Remise à l'eau immédiate sauf compétition.
PLOERMEL	FISHERY DES SORCIERS	2 ^{ème}		Toutes	
PLOERMEL	LAC AU DUC	2 ^{ème}		Carpe	
PONTIVY	BLAVET	2 ^{ème}	En amont de l'écluse n° 113 du Stumo et en aval de l'écluse n°112 d'Auquinian	Traite	Toutes techniques légales autorisées sans arillons ou arillons écrasés.
PONTIVY	BLAVET	2 ^{ème}	Amont : bassin de compensation de Saint-Aignan - Aval : Ecluse de Rimaison (n°6)	Carpe	
LORIENT	ETANG LANNÉNEC	2 ^{ème}	Sur l'ensemble de son périmètre Ploemeur - Guidel	Carpe	
LORIENT	BLAVET	2 ^{ème}	Entre l'écluse n°19 dite de Minazen et l'écluse n°28 dite de Polvern	Carpe	
BROCHET DE BASSE VILAINE	ETANG DU RODOIR	2 ^{ème}		Carpe - Brochet - Sandre	
BROCHET DE BASSE VILAINE	ETANG DE KERNEVY	2 ^{ème}		Carpe	

PARCOURS SPÉCIFIQUES

AAPPMA	Plan d'eau Cours d'eau	Catégorie	Longueur-Limites	Espèces concernées	Conditions particulières
AURAY/GRANDCHAMP	Ensemble du bassin versant du Loc'h	1 ^{ère}	Tout le bassin versant	Traites	Fenêtre de capture 23-28cm. Quota 3 poissons/jour/pêcheur
BROCHET DE BASSE VILAINE	Etang du Rodhoir	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau	Toutes	Pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Pêche en float-tube autorisée.
	Etang de Kernevy	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau	Toutes	Pêche en bateau et en float-tube interdite
ENTENTE DU HAUT ELLÉ	Etang dit de l'Abbaye de Langonnet (Communes de PLOURAY et PRIZIAC)	1 ^{ère}	Tout le plan d'eau	Toutes	Pêche interdite aux +16 ans entre l'ouverture et le 30 avril inclusivement. Pêche au leurre interdite y compris mouche. Pêche en bateau et pêche en Float-tube interdites
	Etang de Plouray. Etang de Pontigou à Langonnet	2 ^{ème}	Tout le plan d'eau		Pêche en bateau et pêche en float-tube interdites
GUÉMENE	Scorff	1 ^{ère}	Aval : Sur 1 Km Pont du Palévert	Toutes pêches	Pêches autorisées avec hameçon sans ardilhon. Taille des Traites portée à 28 cm et 1 par pêcheur /jour
GUÉMENE	Etang communal de Silfiac (Pont Samoel)	2 ^{ème}		Toutes	Pêche de l'anguille interdite. Pêche à 1 seule ligne autorisée. Traites arc-en-ciel : réglementation spécifique sur place.
GUÉMENE	Etang du Dordu	2 ^{ème}		Anguille	Pêche de l'anguille interdite. Pêche des camassiers sans ardilhons ou ardilhons écrasés
GUER	Etang d'Aleth	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en barque et en float-tube interdites
GOURIN	Etang de Pont ar Len	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en bateau interdite
GOURIN	Etang de Tronjoly	1 ^{ère}		Toutes	Pêche en bateau interdite
GRANDCHAMP	Réservoir mouche Parc Er Bihan	Eau close	Grand Etang	Toutes	Pêche sur réservation. Uniquement mouche ou aréa fishing - Info. : www.reservoir-erbihan.com
GRANDCHAMP	Etang du Pont Berthois	2 ^{ème}		Toutes	Pêche à 1 ligne. Barque et float-tube interdits
LOCMINE	Etang de Beaulieu	2 ^{ème}		Toutes	Float-tube interdit
LORIENT	Blavet	2 ^{ème}	Sur 100 m à l'aval du barrage des Goretz hors réserve cf. p26		Pêche à une seule mouche exclusivement avec hameçon simple autorisée du 1 ^{er} lundi d'Avril au dernier vendredi d'Avril inclus.
	Etang de Saint-Mathurin (Le Ter)	2 ^{ème}		Toutes espèces	Suivant convention mise à disposition du site par l'agglo le nombre de lignes est limité à 2 et la pêche en barque et/ou en float-tube sont interdites
MAURON	Le Doueff	1 ^{ère}	Route de Condoret D2 à l'amont (Le Lavoir) au lieu-dit «Le Cellier» sur la D16 à l'aval sur 1 km (Mauron)		Parcours réservé aux -16 ans
MAURON	Etang de la Folie	2 ^{ème}	Sur la totalité de son périmètre	Carpe	Embarcation et écho sondeurs interdits - Plomb back-lead obligatoire. Dépose et armorage interdits en bateau
MUZILLAC	Etang de Pen-Mur	2 ^{ème}		Toutes espèces	Pêche en bateau interdite. Float-tube autorisé
PLOERMEL	Lac au Duc	2 ^{ème}	Route de Taupont D8 au lieu-dit «Bel-Air» 50m à gauche de la sortie de l'Yvel jusqu'au bâtiment situé sur le parking de Le Pardon	Toutes espèces	Pêche depuis la digue avec une seule canne tenue à la main
PLOERMEL	Lac au Duc	2 ^{ème}		Carpe	Dépose des lignes interdites en bateau y compris télécommandé à plus de 150m. Marqueurs obligatoires.
PLOUAY	Scorff	1 ^{ère}	Aval : Pointe aval de l'îlot située 130 m en amont du Moulin des Princes - Amont : l'aval du barrage du Moulin de St Yves	Toutes espèces	Pêche à la Mouche fouettée hameçon simple seule autorisée Dates à consulter sur l'Arrêté migrateurs
PLOUAY	Etang de Pont-Nivino	2 ^{ème}		Toutes espèces	Pêche à la mouche fouettée exclusivement avec hameçon simple sans ardilhon ou ardilhon écrasé, entre le 1 ^{er} samedi d'Octobre et le dernier dimanche de Janvier avec remise à l'eau obligatoire.
PLOUAY	Scorff	1 ^{ère}	Aval : Pointe de Pen Mané face à la Roche du Corbeau Amont : Paroi aval du Pont Neuf	Saumon	Pêche à la Mouche fouettée hameçon simple autorisée. Dates à consulter sur Arrêté Migrateurs
QUESTEMBERT	Etangs communaux de Larré, la Vraie Croix, Célac			Toutes	Pêche en barque interdite
ROHAN	communal de Bréhan	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en barque et float-tube interdite. Sur les étangs de Branguilly pêche à partir des digues autorisée.
TRUITE DU PORHOET	Etang de Château Trô	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en barque sans moteur thermique autorisée. Pêche en float-tube autorisée
VANNES	Etang de Trégat	2 ^{ème}		Toutes	Pêche en barque et float-tube interdite

TARIF DES CARTES DE PÊCHE

DANS LE MORBIHAN
EN 2023

Des cartes pour tous
et pour toutes pêches
Disponible chez votre
dépositaire ou de
chez vous sur le site
www.cartedepeche.fr

OPTIONS PARTICULIERES SUR LE DEPARTEMENT (parcours spécifiques)

- AAPPMA PLOËRMEL « FISHERY DES SORCIERS »
(Commune de Loyat)
« accessible pour toutes cartes de pêche du
Morbihan et cartes avec l'EGHO, le CHI ou l'URNE »
Option annuelle = 40€ pour personne majeure et
20€ pour personne mineure
Option journalière = 10€ pour personne majeure
et 5€ pour personne mineure
Informations et réservations sur : Au magasin
« Défi Pêche » de Ploërmel

- AAPPMA DU LOC'H « RESERVOIR DE PARC ER
BIHAN » (commune de Colpo) TRUITE. Ouvert
toute l'année à la MOUCHE.
Ouvert à LA PÊCHE EN AREA, les 1^{er} samedis et
3^{ème} dimanches de chaque mois (Pour toute
personne majeure ou mineure détenant une
carte de pêche du Morbihan ou carte avec
l'EGHO, le CHI ou l'URNE). Carte journalière =
15€ pour personne majeur et 9€ pour personne
mineur / Carte annuelle = 230€. Informations et
réservations sur : <https://reservoir-erbihan.com/>

* SANS carte de pêche préalable

** En possession d'une carte de pêche avec CPMA
annuelle

(1) Supplément pour personne « Majeur » souhaitant
pêcher dans les départements adhérents à l'EGHO,
au CHI et à l'URNE (voir p.4).

(2) Supplément pour personne souhaitant pêcher le
Saumon et la Truite de mer (dispensé pour la pêche
de l'alose).

CARTE ANNUELLE

PERSONNE « MAJEURE »

A partir de 18 ans

Tous modes de pêche sur parcours de
1^{ère} et 2^{ème} catégories du département uniquement
Validité : du 1/01/23 au 31/12/23

SUPPLEMENTS POSSIBLES

Vignette EGHO⁽¹⁾ : 40 €
CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

80€

CARTE ANNUELLE

INTERFEDERALE

« EGHO »

(Personne Majeure) A partir de 18 ans

Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème}
catégories de toutes les AAPPMA réciprocaires de
l'EGHO, du CHI et de l'URNE (voir p.4)
Validité : du 1/01/23 au 31/12/23

SUPPLEMENTS POSSIBLES

CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

105€

CARTE ANNUELLE

« DECOUVERTE »

(Mineur de moins de 12 ans)

Personne ayant moins de 12 ans au 1/01/23

Tous modes de pêche sur parcours de
1^{ère} et 2^{ème} catégories du département
+ départements de l'EGHO, du CHI et de
l'URNE sans supplément
Attention : pêche limitée à une seule ligne

Validité : du 1/01/23 au 31/12/23

SUPPLEMENTS POSSIBLES

7€

CARTE ANNUELLE

PERSONNE « MINEUR »

(de 12 à 18 ans)

Personne ayant 12 ans au 1/01/23 ou moins
de 18 ans au 1/01/23

Tous modes de pêche sur parcours de
1^{ère} et 2^{ème} catégories du département
+ départements de l'EGHO, du CHI et de
l'URNE sans supplément
Validité : du 1/01/23 au 31/12/23

SUPPLEMENTS POSSIBLES

CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

22€

CARTE ANNUELLE

PROMOTIONNELLE « FEMME »

Tous modes de pêche sur parcours de
1^{ère} et 2^{ème} catégories du département
+ départements de l'EGHO, du CHI et de
l'URNE sans supplément
Attention : pêche à une seule canne

Validité : du 1/01/23 au 31/12/23

SUPPLEMENTS POSSIBLES

CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

36€

CARTE JOURNALIERE

« JOURNALIERE »

Accessible toute l'année.

Tous modes de pêche sur parcours de
1^{ère} et 2^{ème} catégorie du département uniquement
Validité : 1 journée

SUPPLEMENTS POSSIBLES

CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

13€*

OU

8.60€**

CARTE SEMAINE

« HEBDOMADAIRE »

Accessible toute l'année.

Tous modes de pêche sur parcours de
1^{ère} et 2^{ème} catégories du département
+ départements de l'EGHO, du CHI et de l'URNE sans
supplément
Validité : limitée à 7 jours consécutifs

SUPPLEMENTS POSSIBLES

CPMA MIGRATEURS⁽²⁾ : 50 €

34€*

OU

21€**

« OFFRE D'AUTOMNE »

(Valable du 1^{er} Octobre
au 31 Décembre)

Votre carte de pêche « Personne Majeure » à -50%
Cette offre vous procure les mêmes droits que la carte
« personne majeure » départementale.
La réduction ne s'applique pas sur les options
et la réciprocité.

« CATCH AND RELEASE » OU PÊCHER ET RELÂCHER

OUI, MAIS UNIQUEMENT AVEC LES BONNES PRATIQUES !

Aujourd'hui une très grande partie des pêcheurs que ce soit aux leurres, à la mouche, au coup ou autres... pratiquent ce que l'on appelle la pêche en « No kill » ou le « Catch and release ». Cette vision moderne de la pêche vise à relâcher un poisson pêché dans son milieu naturel plutôt que de le prélever. Le principal avantage de ce mouvement s'appuie sur la remise à l'eau de l'ensemble des prises permettant aux poissons de poursuivre leur cycle de vie.

Cette pratique, louable dans les intentions, implique de respecter des gestes simples, de bons sens, afin que les poissons puissent repartir dans leur milieu dans les meilleures conditions. Le poisson reste un être vivant et en tant que pêcheurs, vous devez montrer l'exemple. Le respecter doit être votre priorité !

Les 11 commandements du pêcheur :

- Tu favoriseras la mise en place d'hameçons simples (sans ardillons ou ardillons écrasés)
- Tu limiteras la durée des combats au maximum (en eaux profondes, tu remonteras la ligne plus doucement pour laisser le temps au poisson de faire sa décompression)
- Tu utiliseras une épuisette avec un filet à maille fine de type caoutchouc ou tissu pour éviter les blessures (proscrire les pinces à poissons)
- Tu te mouilleras les mains avant toute manipulation des poissons pour éviter de leur retirer le mucus protecteur des écailles.
- Tu auras tout l'équipement nécessaire pour décrocher le poisson à portée de main (pince longue, pince coupante, dégorgeoir...)
- Tu manipuleras le poisson avec précaution (ne pas toucher aux branchies et aux yeux des poissons) et le moins longtemps possible. Si utilisation d'un chiffon, l'humidifier au préalable pour éviter de retirer le mucus.
- Tu retireras l'hameçon délicatement ou le couperas s'il est trop profondément engagé (sa détérioration sera très rapide).
- Tu décrocheras le poisson dans l'eau et non sur le sol. Le maintenir dans l'eau à chaque instant est primordial.
- Pour les photos, tu limiteras au maximum le temps hors de l'eau notamment si les conditions climatiques sont extrêmes (chaud ou froid). Le maintenir sous le ventre et le plus près possible du sol pour éviter une chute qui pourrait lui être fatale !
- Tu maintiendras le poisson droit et vérifieras qu'il ventile correctement avant de le remettre à l'eau. Lorsqu'il s'apprête à regagner son milieu, l'accompagner vers l'avant pour qu'il puisse repartir.
- Tu garderas les poissons le moins longtemps possible en bourriche ou vivier, notamment sur certaines espèces comme la brème ou l'ablette.



(Crédit : F. JOSSE)

L'utilisation d'une épuisette est essentielle



Limiter au maximum le temps où le poisson est hors de l'eau !

IMPORTANT

Malheureusement, malgré tous ces conseils, même bien suivis, il faut avoir à l'esprit que votre loisir peut avoir un impact quel qu'il soit. Gardez à l'esprit qu'un poisson qui ne présente pas de signes extérieurs de faiblesse n'est pas nécessairement sauvé si certaines consignes de manipulation ont été oubliées.

Pour ces raisons, nous vous conseillons d'avoir une pratique « ouverte », garder un poisson que l'on sait condamné est acte louable et qui est bien plus responsable que de pratiquer un relâché dans de mauvaises conditions.



Quelques exemples de leurres montés en hameçons simples sans ardillons !

Pêche raisonnée et « ikejime » :

La pêche de loisir peut se pratiquer avec ou sans remise à l'eau selon les réglementations en vigueur et le bon vouloir du pêcheur. Le fait de garder un poisson préalablement sélectionné par rapport à son cycle biologique et au milieu dans lequel il est pêché, de temps en temps, ne doit pas être mal perçu. Est-il préférable de consommer un poisson précisément choisi, pêché à la ligne près de chez soi ou acheter des poissons arrachés au milieu à des centaines ou milliers de kilomètres, massacrés par des filets, soutenant une filière commerciale et qui va à l'encontre de grands principes écologiques ? Vous êtes seul juge.

Pour la mise à mort du poisson, des pratiques plus éthiques existent. C'est le cas d'une technique venue tout droit de l'Asie appelée : « Ikejime » (« Mort vive » en Japonais)

Il s'agit d'une méthode de mise à mort du poisson qui se pratique au Japon depuis des siècles et se développe ces dernières années en Europe. Cette technique ancienne a vu le jour à une époque où la conservation du poisson était bien plus difficile qu'aujourd'hui. Elle consiste à neutraliser le système nerveux du poisson et le vider de son sang, ce qui aura comme avantage de gagner en qualité avec une conservation naturelle de la chair bien plus longue. Cette pratique est immédiatement létale pour les poissons. Aujourd'hui, des outils sont disponibles chez les détaillants d'articles de pêche. Ils seront à même de vous conseiller sur l'utilisation à adopter.



Une remise à l'eau tout en douceur !

ATELIERS PÊCHE ET NATURE

À LA BONNE ÉCOLE !

(Crédit : G. ROUSSEAU)



Une séance d'APN sur l'apprentissage de la pêche au Feeder

(Crédit : G. ROUSSEAU)



La Charte de sécurité est le document de référence pour les APN

(Crédit : F. JOSSEC)



L'environnement a une place importante lors de la formation des nouveaux pêcheurs

Créés en 2007, les Ateliers Pêche Nature (anciennement appelés « écoles de pêche ») sont des structures d'animation dépendant du réseau associatif agréé de la Pêche de Loisir et validées par les Fédérations Départementales. Les APN ont pour mission principale de faire découvrir la pêche sur une formation complète à différents publics (jeunes ou adultes) et de les sensibiliser à l'environnement dans le respect d'un certain nombre de valeurs :

- *Le respect des poissons et des êtres vivants
- *La sensibilisation aux milieux aquatiques et à l'environnement
- *Le respect de soi-même et d'autrui (pêcheurs et autres usagers)
- *La connaissance du rôle des structures associatives de la pêche de loisir

L'objectif étant qu'un débutant qui sort d'un APN ait suivi un programme complet et ait acquis une expérience certaine pour pouvoir continuer la pêche en autonomie et de manière responsable.

Les APN sont organisés par les AAPPMA et encadrés par des bénévoles qui peuvent bénéficier du soutien des Agents de Développement de la Fédération ou des partenaires d'animation comme les moniteurs-guides de pêche conventionnés.

En 2021, la Fédération Nationale de la Pêche en France a mis à jour la « CHARTRE DE SÉCURITÉ des APN » qui est le document officiel de référence sur l'organisation des animations pêche dans les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir.

Des APN dans le Morbihan

Sur le département, nous avons actuellement six APN validés par la Fédération :

- APN de l'AAPPMA de Vannes « La Gaule Vannetaise »
- APN de l'AAPPMA de Ploërmel « l'Ablette Ploërmelaise »
- APN de l'AAPPMA de Pontivy
- APN de l'AAPPMA de Saint-Martin-Sur-Oust « Pêches et Loisirs de l'Oust »
- APN de l'AAPPMA du Pays de Lorient
- APN de l'AAPPMA de Guémené-Sur-Scorff

Les APN sont essentiels pour la formation de nouveaux pêcheurs et de ce fait des moyens humains et financiers sont mis en place depuis plusieurs années afin d'aider les bénévoles des AAPPMA dans leur mission d'animation. D'ailleurs, les résultats positifs des APN encouragent certaines AAPPMA à franchir le pas pour développer leurs propres APN.

A partir de 2023, deux nouveaux APN voient le jour, un sur l'AAPPMA du Loc'h (Grand-Champ) et l'autre sur l'AAPPMA de Locminé « La Truite Locminoise ».

Pour tout renseignement, consultez notre site, rubrique APN (carte interactive) et contactez l'AAPPMA : <http://morbihan.federationpeche.fr/766-ateliers-peche-nature.htm>



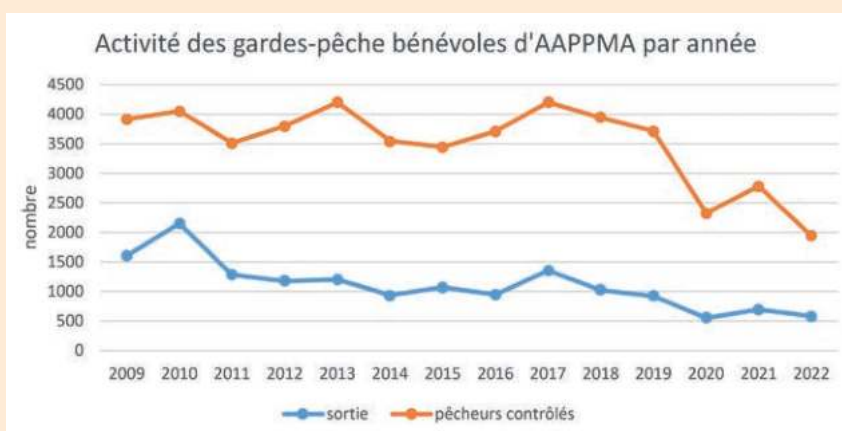
(Crédit : Y. LE CLAINCHE)

Une assemblée attentive pour l'exercice de leur future mission

Des Gardes-Pêche d'AAPPMA se forment dans le Morbihan

Depuis la réforme de 2006, il est obligatoire de suivre une formation pour pouvoir être assermenté comme garde-pêche, formation composée de deux modules distincts. L'organisation souhaitée par la FNPF avec un formateur au niveau régional a, jusqu'en 2020, bien fonctionné à raison d'une ou deux sessions par an en fonction des demandes des 4 départements. Le formateur, salarié de la Fédération d'Ille-et-Vilaine, dispensait les deux modules au siège de cette même fédération. Suite aux demandes de nos AAPPMA et des départements voisins, une première session a été organisée au siège de la Fédération les 7 et 8 octobre 2022. Yvon LE CLAINCHE, référent principal, et Anne-Laure CAUDAL pour la partie « milieux aquatiques et vie piscicole » ont dispensé cette formation grâce à l'accompagnement de la FNPF pour certains aspects juridiques. En tout, 7 bénévoles morbihannais qui souhaitent donner de leur temps à la protection du patrimoine piscicole de leurs AAPPMA, 6 candidats des Côtes d'Armor et du Finistère se sont joints à cette session.

Cette surveillance de la pratique de la pêche par les gardes des AAPPMA est accompagnée et complétée par celle réalisée par les 4 agents de développement assermentés de la fédération. Cette complémentarité a permis de relever un peu plus de 60 infractions « pêche » en 2022. 13 procès-verbaux ont été dressés. Plusieurs constats de pollutions ou de dégradation des milieux aquatiques ont fait l'objet de rapports qui ont été transmis au service en charge de la police de l'eau.



Pêche de l'Anguille : pêcheurs attention



(Source : OFB (ex-CSP))

Alors qu'elle représentait plus de 50% de la biomasse de nos cours d'eau il y a encore quelques dizaines d'années, l'Anguille Européenne est classée « Espèce en danger critique d'extinction » sur la liste de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN). Dans son cycle biologique, avant de repartir vers la mer pour se reproduire, elle est qualifiée d'« argentée ». Lorsqu'elle est de cette couleur (ventre blanc et dos brun) sa pêche est interdite toute l'année. Soyez donc vigilant pour ne pas être en infraction ! Pour rappel : Si vous conservez une anguille jaune, vous devez remplir un carnet de capture qui vous sera demandé en cas de contrôle. Ce carnet est disponible sur le site de la fédération : <http://morbihan.federationpeche.fr>, rubrique « documentation »

Anguille argentée au-dessus, anguille jaune en dessous. Deux anguilles de la même espèce, à deux stades différents

170 BÉNÉVOLES MOBILISÉS

SUR LES BERGES DU LOC'H !



(Crédit : F. JOSSEC)

Le chantier débute aux aurores, par équipes !



(Crédit : F. JOSSEC)

Ils sont bénévoles, engagés et... pêcheuses et pêcheurs !

Après deux années d'impossibilité, les pêcheurs du département avaient décidé de renouer avec le rendez-vous annuel d'un chantier d'entretien de rivière collectif.

Le samedi 24 septembre 2022, plus de 170 bénévoles représentant 17 AAPPMA et l'ADAPAEF ont convergé de tout le Morbihan pour participer au chantier organisé sur le Loc'h à Locmaria-Grand-Champ et Locqueltas. L'AAPPMA du Loc'h s'est impliquée dès le printemps en collaboration avec la Fédération pour accueillir ce rassemblement.

Avant les travaux, un chantier préparatoire a permis de faciliter l'intervention des bénévoles pour repérer les arbres à garder, ceux à extraire et les habitats à conserver. De nombreux arbres, essentiellement des saules, ont été tirés sur les parcelles par quelques fidèles de l'AAPPMA et l'appui d'un engin télescopique. En effet, la ripisylve (végétation des berges) des prairies n'avait pas connu d'entretien depuis de nombreuses années. Le propriétaire, agriculteur, a lui-même pris part aux différentes interventions.

Au travers de cette opération menée en partenariat avec Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération, 1000m de cours d'eau ont été entretenus rien que sur la matinée de travail.

Les pêcheurs s'impliquent toujours pour un entretien régulier des cours d'eau.

Avec ce chantier annuel, les structures associatives de la pêche en Morbihan souhaitent rappeler l'importance d'un entretien régulier des berges et de leur ripisylve. C'est aussi l'occasion de mettre en valeur les partenariats avec les collectivités, le monde agricole, les acteurs cynégétiques, etc. En bref tous les acteurs œuvrant dans nos territoires ruraux.

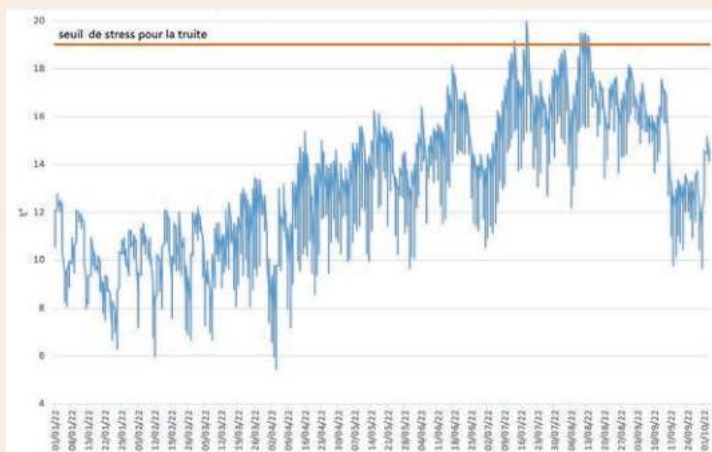
Cette année, des ateliers spécifiques ont aussi été proposés en plus de l'entretien de la rivière : installation d'une passerelle pour franchir un affluent, réalisation d'un escalier à l'aplomb d'un pont ou encore arrachage d'un massif d'une espèce végétale envahissante. Les pêcheurs associatifs ont ainsi pu montrer la diversité du savoir-faire acquis en plus de quarante ans d'activité.

La Fédération tient à remercier tous les acteurs qui ont conduit à la réussite de cette journée, et particulièrement à l'ensemble des pêcheurs et bénévoles des AAPPMA ou amoureux de la nature qui ont pris part à ce chantier. MERCI !



(Crédit : F. JOSSEC)

Des bénévoles parfois venus en famille, rien de tel pour transmettre de bonnes valeurs



Sur un petit affluent de la Sarre, les températures sont restées compatibles avec les exigences de la truite



(Crédit – A-L. CAUDAL)

L'impact de l'étiage est moins pénalisant sur un ruisseau avec des écoulements et abris diversifiés

Canicule et sécheresse : une situation contrastée pour les juvéniles de salmonidés

Après un été de canicule et de sécheresse extrême dans notre département, il était à craindre que les peuplements piscicoles n'aient été massivement impactés. Pour autant, les suivis par pêche électrique en septembre aux niveaux les plus bas ont mis en évidence des situations contrastées selon les secteurs qui laissent apparaître du positif là où on ne s'y attendait pas.

Si l'Est du Morbihan a vu une partie importante de son réseau hydrographique s'assécher totalement, à l'Ouest, les cours d'eau ont réussi à garder suffisamment d'eau pour que les poissons survivent. Les indices d'abondance saumons sont dans la moyenne des années précédentes mais avec des juvéniles de petite taille, particulièrement sur les affluents du Blavet. Seules deux stations de l'amont de l'Evel n'ont pas pu être prospectées à cause de la sévérité de l'étiage. Quant aux indices truites du réseau de suivi des têtes de bassins, ils sont même, pour une grande partie d'entre eux, dans la gamme haute des observations depuis 2014, traduisant une bonne dépose d'œufs et une bonne survie estivale. Les températures enregistrées sur ces ruisseaux sont restées dans une gamme favorable à la truite. Ainsi, par exemple, sur un petit affluent de la Sarre, la moyenne a été de 15°C seulement pendant l'été (cf graphique) et le seuil de stress thermique pour la truite (19°C) n'a été dépassé que très peu de jours. L'habitat, par la diversité des écoulements et des abris, joue aussi un rôle crucial dans la survie des juvéniles de salmonidés. Certains affluents ont toutefois connu des situations nettement plus pénalisantes avec des assèchs quasi totaux, d'où une absence totale de truites lors des suivis (certains affluents du Loc'h, de l'Evel amont). Ces suivis seront à considérer sur des gammes de temps long, pour vérifier l'impact de ces situations si elles venaient à se répéter régulièrement.

Des suivis thermiques sur les grands cours d'eau

La température est un paramètre déterminant dans le cycle de vie des poissons. Les stations d'indices d'abondance truites sont suivies depuis 2014 avec des sondes d'enregistrement en continu. Mais jusque-là on ne disposait pas de données thermiques sur les grands cours d'eau. Un réseau de 10 stations a été sélectionné sur des rivières à saumons du Morbihan et est désormais équipé de sondes, qui permettront de mesurer l'évolution des températures sur des chroniques longues.



(Crédit – A-L. CAUDAL)

Du cours principal de l'Ellé à celui du Liziec, 10 stations enregistrent les températures toutes les 4 heures

Etude silure : des résultats attendus en 2023

Les pêcheurs ont à nouveau été mis à contribution pour participer aux prélèvements nécessaires à l'étude sur le silure lancée en 2020 par l'Office Français de la Biodiversité en collaboration avec l'Université de Toulouse. L'objectif est de préciser l'état du peuplement de silures de la Vilaine et de l'Oust (origine génétique, progression ou régression du peuplement, alimentation...) ainsi que son impact éventuel sur la population de poissons migrateurs. La Fédération et les 2 AAPPMA « Pêches et Loisirs de l'Oust » et « le Mortier de Glénac et Lanvaux » ont donc organisé 2 week-ends de pêche du silure fin juin et début septembre afin de récolter des échantillons.

Ce fut à nouveau un moment très convivial autour du Pont d'Oust mais les silures n'étaient pas plus au rendez-vous qu'en 2021. Néanmoins des kits ont été distribués à tous les pêcheurs susceptibles de capturer des silures à l'occasion de leurs sorties de pêche individuelles. Les résultats sont en cours d'analyse, et ils seront présentés aux pêcheurs au printemps 2023.



(Crédit : F. JOSSEC)

Malgré des pêcheurs motivés et des modes de pêche variés, les silures n'étaient pas au rendez-vous

Le grand retour des Rencontres Halieutiques Bretonnes de Folleux

Vous étiez nombreux à l'attendre, et nous aussi ! A l'automne 2022, l'AAPPMA Le Brochet de Basse Vilaine et la Fédération ont organisé cette 7^{ème} édition des Rencontres Halieutiques Bretonnes au Port de Folleux sur la Vilaine.

A cette occasion, 74 pêcheurs aux leurres ont pris part à cette compétition amicale dont le but premier est avant tout la convivialité. Voici le podium :

1^{ère} place : DEHERGNE Julien et LEFEVRE Etienne

2^{ème} place : HERAULT Maxime et KARPINSKI Jules

3^{ème} place : FERRON Thierry et RYO Frédéric

Côté pêche, les prises ont été nombreuses avec 117 perches dont 48 de plus de 200mm (5 de plus de 300mm), 56 sandres dont 7 de plus de 500mm, 10 brochets dont 1 de plus de 600mm, 1 silure de 516mm. On ne peut que regretter l'absence de prises dont la taille est supérieure aux tailles légales de capture, ce qui questionne quant à un déséquilibre potentiel dans les populations.

C'est d'ailleurs tout le sens du discours exprimé par le Président de la Fédération, Pierrick COURJAL, qui était accompagné de Bernard RYO, maire de Béganne, Marie-Hélène Herry, Conseillère Départementale et Maire de Saint-Malo-de-Beignon, Paul Molac, Député de la 4^{ème} circonscription du Morbihan et conseiller régional, Simon Uzenat, conseiller régional qui représentait le Président de la Région Bretagne, conseiller municipal et communautaire de Vannes.

Nous tenons une nouvelle fois à remercier la Région Bretagne, l'Association Régionale des Fédérations de Pêche de Bretagne, les bénévoles de l'AAPPMA et de l'ADAPAEF pour leur engagement et leur soutien dans cette organisation ainsi que l'ensemble des partenaires (mairies, capitainerie, ports, etc. ...) pour leur confiance.



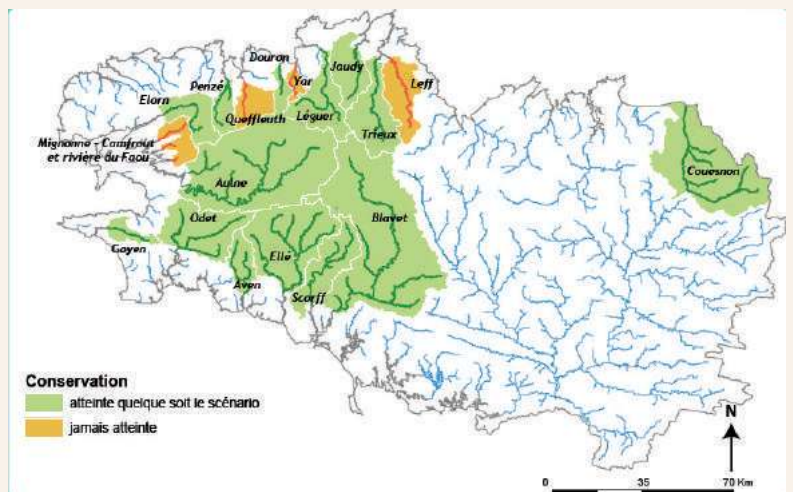
(Crédit : F. JOSSEC)

Le podium, récompensé par les élus sous les applaudissements

Vers une nouvelle régulation de la pêche du saumon sur les cours d'eau bretons

En 2016, le COGEPOMI a sollicité la communauté scientifique pour évaluer et rénover la gestion de la pêche du saumon des cours d'eau bretons. Ces travaux ont abouti à identifier le respect de la conservation pour les 18 rivières étudiées (cf : figure) et à définir l'exploitation du saumon de printemps (PHM) plus ou moins fortement pour satisfaire à l'équilibre des prélèvements castillons (1HM) - 1HM - / PHM.

Un projet d'arrêté a été mis en consultation fin 2022. Il s'inscrit dans la continuité du système de régulation actuel : pas de modifications des dates d'ouvertures et maintien du TAC de manière à conserver un système qui est bien intégré et accepté par les pêcheurs de saumon. Les évolutions concernent la suppression éventuelle du TAC pour les castillons jugées non pertinentes n'ont pas été conservées, à l'inverse les TAC ont été réajustés. Dans le Morbihan, le TAC PHM passerait à 70 sur l'Ellé, 45 sur le Scorff et 55 sur le Blavet contre respectivement 121, 42 et 33 actuellement.



(Source : Bretagne Grands Migrateurs)

État de conservation simulé à l'horizon 2034-2038 des populations de saumon des cours d'eau bretons relativement au critère d'un risque de faible recrutement (< 50 % de la capacité d'accueil inférieur à 25%)

Signalez un saumon malade ou mort, c'est nous aider à les préserver !

Des mortalités de saumons sont survenues sur les cours d'eau bretons en 2021 et 2022, un suivi est mis en place par Bretagne Grands Migrateurs.

N'hésitez pas à nous signaler vos observations !

SIGNALEMENT EN LIGNE : <https://www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr/actus/1504-signalez-un-saumon-mort-ou-malade-pour-nous-aider-a-les-preserver-3>

Ça tourne sur les milieux aquatiques bretons !

(Crédit : F. JOSSEC)



Chaque épisode est le fruit d'un travail concerté avec l'AAPPMA locale, ici sur le territoire de l'AAPPMA du Loc'h



L'Association Régionale Bretagne s'est dotée en 2018 d'une bannière de communication : Bretagne terre de pêche. Cette bannière permet de promouvoir le loisir pêche sur le territoire breton, de mettre en avant les actions de nos structures et de communiquer autour des milieux, des espèces et des territoires halieutiques de la région Bretagne. En 2020, l'AR Bretagne avec l'aide des quatre départements bretons, a profité de la création de la chaîne YouTube régionale Bretagne Pêche Tv, pour mettre en place une websérie vidéo et un nouveau concept : J'irai pêcher en Bretagne.

Après la réussite de ces premières saisons, les fédérations de pêche Bretonnes ont souhaité élargir ce projet fédérateur autour des actions et des suivis "milieux aquatiques" portés par leur structure.

En 2023, une nouvelle web-série vidéo verra donc le jour sur Bretagne Pêche TV. Cette nouvelle web-série, dédiée aux milieux aquatiques, sera une vitrine des actions des structures associatives de la pêche de loisir. Ces vidéos d'information répondront à trois objectifs :

- Promouvoir l'expertise des structures associatives de la pêche en Bretagne
- Mettre en avant des actions concrètes de protection, de restauration et de suivis, menées par les S.A.A.P.L de Bretagne
- Construire une dynamique régionale en s'appuyant sur les atouts de chaque département

Les fédérations proposant un sujet seront l'acteur moteur de l'action présentée. Ces vidéos réalisées sous forme d'épisodes d'une dizaine de minutes, seront adressées aux pêcheurs bretons, aux partenaires scientifiques et financiers, ainsi qu'aux collectivités.

Une nouvelle équipe élue au service de la pêche et des milieux



(Crédit : F. JOSSEC)

La nouvelle équipe 2022-2027

En 2021, les AAPPMA/ADAPAEF ont organisé des élections pour le renouvellement de leur conseil d'administration respectif. En 2022, c'était au tour de la Fédération de renouveler le sien avec les candidats proposés par les AAPPMA.

Depuis le 1^{er} Avril, ils sont donc 16 représentants à assurer la continuité des missions portées par la Fédération.

Le nouveau conseil d'administration est composé comme suit :

Pierrick COURJAL – Président
Patrick BARRIERE – Vice-Président
Lionel BOULLE – Vice-Président
Jean-Luc DRUART – Trésorier
Philippe ROBIN – Trésorier Adjoint
Sébastien LEGAY – Secrétaire

Christian KERGUEN – Secrétaire Adjoint
Gervais BRIAND – Administrateur
Joseph DREANO – Administrateur
Pierre GUEVENEUX – Administrateur
Arnaud HERVE – Administrateur
Jean-Claude LE CLAINCHE – Administrateur

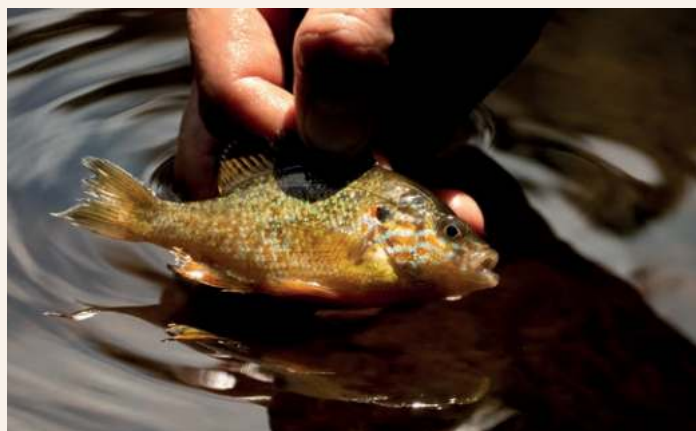
David LE MAREC – Administrateur
Mickaël LE POULAIN – Administrateur
Bruno MARTIN – Administrateur
Yohann PLARD – Administrateur

Un nouveau classement pour les espèces exotiques envahissantes !

Au niveau européen, la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) a fait l'objet d'une actualisation le 12 Juillet 2022 par le biais d'un règlement européen et est entrée en vigueur le 2 Août suivant. On y retrouve le poisson chat, la perche soleil, le pseudorasbora et la gambusie.

Ce nouveau classement implique des dispositions juridiques à l'échelle de l'Union Européenne et qui s'appliquent à l'ensemble des Etats membres notamment si elles sont introduites sur le territoire de l'Union, conservées, élevées ou cultivées, transportées, mises sur le marché, utilisées ou échangées, mises en situation de se reproduire, de pousser ou d'être cultivées, libérées dans l'environnement.

Dans un second temps, ces espèces vont intégrer la liste nationale des espèces exotiques envahissantes et en cas de capture, même accidentelle, la remise à l'eau de ces espèces est interdite, lourdement punie par une amende de 9000€ prévue par l'article L.432-10 du Code de l'Environnement.



(Crédit : F. JOSSEC)

La perche-soleil, jolie mais hautement néfaste pour les espèces piscicoles autochtones

Plans de gestion : des documents essentiels pour les AAPPMA !

(Crédit : E. LE MERCIER)



Depuis les années 90, les fédérations de pêche doivent, d'un point de vue réglementaire, fournir un plan départemental de protection des milieux aquatiques de gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document, validé par les acteurs institutionnels dont les services de l'Etat, sert de référence technique en matière de gestion piscicole pour les détenteurs des droits de pêche.

De ce fait un diagnostic exhaustif de l'état des populations piscicoles et du milieu y est développé. Il dresse aussi des préconisations d'actions à mettre en œuvre afin maintenir un bon état des milieux ou de restaurer les milieux dégradés en fonction des facteurs limitants observés. L'architecture du PDPG se base sur un document cadre mis à disposition

A Melrand aussi, les bénévoles sont engagés pour la gestion piscicole de leur territoire

par la FNPf, document qui a été actualisé en 2015, suite à la nouvelle méthodologie intégrant les nouvelles évolutions en matière de réglementation des milieux aquatiques.

En addition au PDPG, se déclinent les plans de gestion piscicole (PGP) propres à chaque AAPPMA du département. Ces derniers étant obsolètes à ce jour, leur actualisation est actuellement en cours. Chaque AAPPMA dispose sur son territoire de gestion d'actions conseillées en fonction de l'état des lieux exprimé dans le PDPG et des souhaits de cette dernière.

Le PDPG et les PGP ont une grande importance en matière de gestion de la pêche de loisir mais aussi et surtout de la protection des milieux aquatiques.

L'animation dans le Morbihan c'est :

- des animations auprès des scolaires (option pêche, séances ponctuelles...)
- des initiations découverte avec les centres de Loisirs, services jeunesse, offices de tourisme, mairies...
- des manifestations autour de la pêche avec les AAPPMA (fête de la pêche, rencontre halieutique bretonne, participation à des événements autour de l'eau, ...)
- la mise en place d'un programme d'animations offertes aux pêcheurs du Morbihan avec un guide de pêche conventionné
- des Ateliers Pêche Nature

Chaque année, ce sont :

- * 100 demi-journées d'animation pêche réalisées par les Agents de Développement de la Fédération avec les scolaires, accueils de loisirs, maison des jeunes, offices de tourisme, EHPAD...).
- * 1400 personnes (tout public) accompagnées lors de séances d'animations pêche par la Fédération.
- * 114 demi-journées d'animations réalisées par les 6 APN du département.
- * 107 élèves d'APN formés sur la pêche par les bénévoles des AAPPMA.
- * 19 demi-journées d'animations de « stage découverte gratuit » offertes à 48 pêcheurs du Morbihan.
- * 6 guides de pêche conventionnés avec la Fédération pour le développement des animations.

(Crédit : F. JOSSEEC)



L'apprentissage par la découverte, base du renouvellement de la nouvelle génération pêche !

PÊCHE DE LOISIR EN VILAINE :

LES PREMIERS CHIFFRES SONT DANS LA BOURRICHE !



(Crédit : F. JOSSEC)

La Vilaine en aval de Rieux, un hot spot toutes pêches, toutes espèces

Réputée pour sa population piscicole, la Vilaine attire depuis les années 70 des pêcheurs de carnassiers et de poissons blancs venant de toute la France et de l'international. Pour autant, le ressenti des pratiquants et certaines données laissent apparaître des questionnements qui doivent trouver des réponses et des actions.

Entre fréquentation de renom, ...

Entre 2021 et 2022, les chiffres issus des enquêtes pêcheurs de la Vilaine montrent que 1 pêcheur sur 2 pratique son loisir sur la basse Vilaine directement sur le secteur de Rieux. Disons-le franchement, le parcours international de pêche de Rieux est très prisé c'est indéniable. A la grande canne ou au feeder pour le poisson blanc, aux leurres ou au vif pour les carnassiers, les pêcheurs sont très présents sur toute la Vilaine. Côté fréquentation, 43% des pêcheurs proviennent d'un département extérieur au Morbihan et aux départements limitrophes (Loire-Atlantique et Ile-et-Vilaine).

Ce constat met donc en évidence l'attractivité non-négligeable de ce site par les pêcheurs de loisir. Inutile de dire que ces mêmes pêcheurs induisent un très gros poids économique au travers de leur loisir sur les communes adjacentes (principalement : Rieux, Allaire et Redon). En effet, les retombées économiques issues des nombreuses enquêtes ont pu mettre en évidence que 42% des pêcheurs pratiquant sur le site de Rieux restent en moyenne 4 jours sur place et 36% d'entre eux séjournent dans un gîte, camping ou chambres d'hôtes à proximité. Ajoutons à cela les retombées économiques propres aux compétitions nationales ou internationales pouvant atteindre plus de 200 000 €/compétition. Vous l'aurez compris, la pêche de loisir n'est pas un acteur spectateur, elle agit.



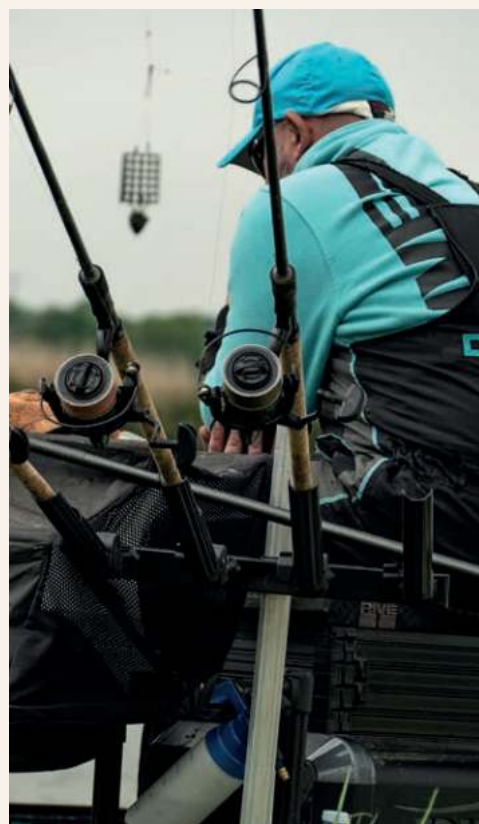
(Crédit : F. JOSSEC)

Quel autre loisir peut affirmer qu'il apporte plus de 200 000€ de retombées économiques locales à chaque compétition d'ordre nationale ou internationale ? Aucun

... questions sur les poissons, ...

Cependant, depuis quelques années, alors même que les effectifs de pêcheurs en Vilaine n'ont pas augmenté ces dernières années, la raréfaction des prises individuelles constatée par les pêcheurs de loisir amènent questions et tensions sur les procédés employés, les prélèvements et les impacts de la filière professionnelle. D'après les premiers éléments de réponses, cette diminution de prises est très complexe à quantifier sur un secteur vaste comme celui de la basse Vilaine. Les seules données disponibles jusqu'à présent demeurent incomplètes et ne permettent pas de refléter la réelle évolution des densités de poissons même si la diminution des prises par les pêcheurs de loisir reste un bon indicateur. Les nombreuses compétitions de pêche ne suffisent pas et les sondages par pêche électrique sont impossibles sur un grand milieu comme celui-ci car inefficaces. Alors, comment faire ?

Depuis 2021, des enquêtes récurrentes auprès des pêcheurs sur le terrain ont été mises en place dans le but d'établir une efficacité de capture par pêcheur et par espèce de carnassier. Afin d'obtenir des données supplémentaires, une version dématérialisée de cette enquête est à disposition des pêcheurs sur le site internet de la Fédération depuis le mois de juillet. En ressort une efficacité de pêche très faible puisqu'en moyenne il faut plus de 158 heures de pêche pour capturer un sandre maillé et 143 heures pour un brochet (toutes tailles et toutes techniques confondues).



(Crédit : F. JOSSEC)

Ce compétiteur a fait des centaines de kilomètres pour venir pêcher à Rieux et y passe plusieurs jours rien que pour son loisir

... et volonté d'action !



(Crédit : F. JOSSEC)

Défendre les milieux aquatiques, c'est surtout pour la génération d'Enzo que nous le faisons (et pour que sa perche puisse grandir !)

Faut-il encore prouver le poids, le rôle et l'investissement de la pêche de loisir, l'intérêt de protéger la ressource piscicole de certains modes de pêches destructifs par des mesures de gestions cohérentes et durables ? Aux yeux de certain(e)s, la réponse est oui quand les autres ont déjà tout saisi.

Afin de répondre aux demandes (légitimes) des pêcheurs, la Fédération a lancé une vaste campagne de communication afin de présenter les demandes des pêcheurs et leur rôle majeur dans la valorisation des territoires ruraux dont ils sont parfois les seuls à défendre les intérêts écologiques.

Dans ce cadre, une pétition a été créée et mise en ligne au mois de juin sur le site de la Fédération afin de demander :

- L'arrêt de la pêche professionnelle aux filets, sur le site international de pêche de Rieux considérant qu'un site d'une telle renommée n'est pas compatible avec la prédation commerciale d'espèces piscicoles.
- La limitation à deux licences de pêche professionnelle, aujourd'hui portée à 4, considérant que l'impact sur certaines espèces vulnérables (brochet) ou en danger critique d'extinction au niveau international (anguille d'Europe) doit être encadrée.

La Région Bretagne, partenaire fort des pêcheurs de loisir et propriétaire de la Vilaine, est la seule à pouvoir intervenir.

DOSSIER • Schéma Départemental de Développement du Loisir-pêche

PARCOURS DE PÊCHE

UN AXE DE TRAVAIL MULTI-CASQUETTES !

Engagée en 2010 avec un premier appel à projet sur le Blavet, la mise en valeur du patrimoine halieutique du département se poursuit. Depuis fléchée au Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, la mise en place d'un réseau de parcours de pêche de qualité est l'un des axes d'action de la Fédération. Dans ce cadre, la Fédération travaille aujourd'hui avec de nombreux partenaires (communes, communauté de communes, département, région, syndicats ou collectivités territoriales) pour assurer la mise en valeur d'un patrimoine halieutique diversifié sur des spots présentant de nombreux atouts. Si les parcours sont de vraies vitrines pour les territoires ruraux, c'est aussi particulièrement le cas pour ceux qui obtiennent un label de la Fédération Nationale de la Pêche en France.



(Crédit : Y. LE CLAINCHE)

Un nouveau linéaire facilement accessible sur l'Ellé

Des aménagements halieutiques en toute sécurité

En 2022, différents projets ont été soit réalisés en totalité soit engagés dans le cadre du nouvel appel à projet régional sur la destination touristique « cœur de Bretagne », soit sur des demandes d'AAPPMA. Des aménagements ont été réalisés sur l'ensemble du département, sur des parcours variés et aux vocations diverses. Par exemple, sur l'AAPPMA d'Auray, le petit étang communal de Brec'h a été équipé de pontons sécurisés permettant désormais aux plus jeunes ou aux moins jeunes de pratiquer aisément leur loisir en sécurité. Additionné au fait que le plan d'eau est classé en 2^{ème} catégorie depuis 2020, cet aménagement apporte une vraie plus-value au plan d'eau pour une pêche qualitative. Dans le cas présent, la commune a porté financièrement ce projet, la Fédération ayant assuré un accompagnement technique sur la définition du projet et son suivi.

Le parcours de Lopriac sur l'amont de l'Ellé, commune de Langonnet, est désormais équipé d'une passerelle rendant désormais facilement accessible 600m de berges d'une parcelle propriété de la Fédération. Une opération d'entretien de la ripisylve avec l'AAPPMA de l'EHE avait été réalisée préalablement à l'intervention de l'entreprise. Nul doute que les habitués des lieux apprécieront de se rendre à la pêche sans prendre le risque de tomber à l'eau.

Des parcours vitrines à pérenniser

2022 aura aussi été une année de validation ou de lancement des travaux sur plusieurs parcours dont trois pour une labellisation. Le label « passion » a été accordé pour le lac du Bel air à Priziac, le label « famille » pour l'étang communal de Réguiny et le canal à Bojus, commune de Gueltas.

Ces parcours sont de part leurs atouts de vraies vitrines pour la pêche mais aussi pour le territoire. A ce titre, de nombreux aménagements vont encore voir le jour quand d'autres réalisés depuis une dizaine d'années doivent faire l'objet de travaux d'entretien. C'est le cas des panneaux d'informations notamment.

5 nouveaux panneaux d'information ont été mis en place : l'étang de Coëtdan - AAPPMA de Locminé, étang Guénin - AAPPMA de Baud, l'Oust à Saint Gobrien - AAPPMA de Josselin, l'Oust à Montertelot - AAPPMA de Ploërmel. D'autres aménagements comme l'installation d'une passerelle et d'un panneau d'information sur la Sedon au niveau de la Ville Hulin ainsi que la remise à jour de la signalétique du parcours de Tranhalleux sur la Vilaine ont été validées pour 2023.



(Crédit : Y. LE CLAINCHÉ)

Un abri, l'un des critères de la labellisation « parcours famille » pour l'étang de Réguiny



(Crédit : F. JOSSEC)

Des élèves investis à 200% dans le projet, malgré la pluie !

Entre halieutisme et gestion piscicole : l'équilibre est essentiel

Si certains parcours sont aussi attractifs, c'est bien parce que les volets halieutique et gestion piscicole sont travaillés en même temps par la Fédération et les AAPPMA.

En 2022, un premier projet alliant pratique de la pêche et gestion piscicole a été démarré à l'étang de Kerguéhennec, commune de Bignan. La première étape a consisté à immerger et à végétaliser 15 structures métalliques formant un îlot d'environ 50m² favorisant ainsi la reproduction des poissons et leur protection contre les oiseaux piscivores. Cette première phase a pu être réalisée grâce au concours des élèves du Lycée Anne de Bretagne de Locminé qui, croyez-le, ont mouillé le maillot et n'ont pas ménagé leur peine !

Au travers de ce travail de fond, le souhait est de garantir l'attractivité piscicole et halieutique de ces parcours, vitrine pêche pour notre département. Cette transversalité à mettre en place et la cohérence à trouver entre les actions des AAPPMA devraient s'inscrire logiquement dans les plans de gestion des AAPPMA actuellement en cours de réactualisation.

AAPPMA DU MORBIHAN FÊTES DE LA PÊCHE EN MORBIHAN



(Crédit : G. ROUSSEAU)

L'AAPPMA de Guer a organisé sa fête de la pêche sur l'étang de St-Malo-de-Beignon

Comme chaque année, le premier dimanche de juin est marqué par la Fête Nationale de la pêche en France. Cette journée offre la possibilité à tout public de venir découvrir la pêche sans obligation de détenir une carte de pêche uniquement dans le cadre d'animations réalisées par les AAPPMA ou la Fédération. Cette action est menée sur l'ensemble du territoire français et de nombreuses AAPPMA profitent de ce jour pour initier et faire découvrir notre loisir sous différentes formes. Dans le Morbihan, de nombreuses actions de découverte du loisir pêche ont été menées autour de cette journée auprès des jeunes et du grand public sur des espèces piscicoles variées. Les AAPPMA d'Auray, de Grand-Champ, de Melrand, de Josselin, de Mauron, de Vannes, de Guer, de Saint-Martin/Oust, de Questembert et de Plouay ont profité de cette journée pour effectuer des initiations à la pêche au coup, des démonstrations et initiations aux différentes techniques de pêche, empoissonnements avec animation jeunes, des actions de découverte des poissons, etc. ... sur leurs plans d'eau de gestion. Rendez-vous début juin 2023 pour la prochaine Fête de la pêche.

AAPPMA DU MORBIHAN DISPOSITIFS EN ÉTANGS : NOUVELLES EXPÉRIMENTATIONS !



(Crédit : A-L. CAUDAL)

Les bénévoles de l'AAPPMA de Saint-Martin/Oust participent activement à la mise en place des structures à l'étang des Fougerêts

Depuis 2020, 18 plans d'eau ont fait l'objet d'expérimentations de dispositifs pour la biodiversité. S'il s'agit principalement de structures métalliques immergées, refuges pour les poissons face aux attaques des cormorans, elles servent aussi de support pour la reproduction. Ces cages deviennent aussi des postes de pêche à ne pas négliger. De façon plus générale, elles sont favorables pour la biodiversité en accueillant de nombreux insectes, amphibiens, et même des oiseaux. Cette année, les sites déjà équipés ont été complétés pour créer des « îlots de biodiversité », et de nouveaux sites ont été expérimentés. A l'étang de Guénin, un nouveau type de structure a aussi été testé : des cages végétalisées spécifiques pour eau profonde. Jusque-là, tous les dispositifs végétalisés avaient été placés sur les zones peu profondes de bordures d'étang, dans environ 1 m d'eau. A Guénin, des abris ont été développés pour être efficaces dans plus de 2m d'eau afin de multiplier les secteurs de pose des cages et l'efficacité de ces supports. Des suivis seront réalisés pour évaluer l'efficacité de ces dispositifs. ... et c'est très prometteur !

AAPPMA DU PAYS DE VANNES UN NOUVEAU PARCOURS OUVERT À LA PÊCHE !



(Crédit : F. JOSSEC)

Un lieu idéal pour pêcher le poisson blanc

Début 2022, l'AAPPMA et la Mairie de Meucon ont signé une convention pour la gestion de trois étangs situés en périphérie de la commune de Meucon (route D308, Rue Er-Goua). Historiquement, il s'agit d'anciens bassins de lagunage de la commune mais inutilisés depuis maintenant de nombreuses années. Ces trois étangs de 5200m², 3200m² et 2300m² présentent une population piscicole en poissons blancs intéressante et de qualité. Vous y trouverez principalement des cyprinidés (gardon, rotengle, goujon, tanche et carpe) avec une très bonne densité. Sa facilité d'accès et ses berges très accessibles en font un site idéal pour les débutants mais également pour les confirmés qui pourront y faire de très belles bourriches ! L'AAPPMA y réalise d'ailleurs souvent des animations de découverte de la pêche.

ATTENTION, POINT REGLEMENTAIRE

- 2^{ème} catégorie à 1 ligne + réglementation spécifique présente avec des panneaux sur place.
- Remise à l'eau obligatoire de tous les poissons

En accord avec la mairie, ne pas débroussailler le lieu de pêche (privilégier des trousés en écartant la végétation).

Interdiction de circuler en voiture sur les berges de plan d'eau.

AAPPMA ENTENTE DU HAUT-ELLÉ

SAUVER LE PATRIMOINE NATUREL PAR UN ENTRETIEN PONCTUEL

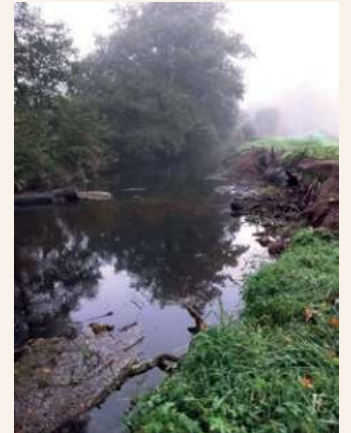
(Crédit : M. LE LEVIER)



Une frayère salmonicole noyée sous les sédiments bloqués par l'embâcle

Sur l'Inam, en amont de la confluence avec l'Ellé, les saules ont poussé, vieilli, certains entraînant dans leur chute de larges portions de berges... la ripisylve n'était pas entretenue depuis trop longtemps ! Conséquences directes : embâcles entravant l'écoulement, colmatage des radiers si précieux pour la reproduction des saumons, obscurcissement général du cours d'eau, autant de dégradations que de raisons d'intervenir.

Dans le cadre d'un programme associant Fédération, Conseil Départemental du Morbihan et AAPPMA de l'Entente du Haut-Ellé, un état des lieux a été effectué : indice d'abondance saumon dès septembre, puis mesures sur l'ensablement et le ralentissement du courant. Mi-octobre, après contact et autorisation des propriétaires et de l'exploitant agricole, une semaine durant, l'intervention de l'entreprise Tilly a permis l'élagage ciblé de nombreux saules, et l'enlèvement d'embâcles freinant la productivité piscicole du milieu. Cette cure de jouvence facilitera la circulation des sédiments et la fonctionnalité des radiers pour la reproduction salmonicole. Une opération stratégique quand on sait que le bassin de l'Ellé représente un quart de la production des saumons en Bretagne !



Après intervention, la frayère va pouvoir se reconstituer !

(Crédit : M. LE LEVIER)

AAPPMA LE BROCHET DE BASSE VILAINE

1^{er} ENDURO CARPE SUR LA VILAINE !

(Crédit : AAPPMA Le Brochet de Basse Vilaine)



Une équipe de bénévoles bien entourée sur la Vilaine à Rieux

Depuis plusieurs années l'AAPPMA du Brochet de Basse Vilaine organise en partenariat avec la fédération les Rencontres Halieutiques Bretonnes (RHB). En septembre 2022, l'AAPPMA a voulu diversifier ses actions en organisant à son tour son premier enduro carpe sur la Vilaine en amont de Rieux. Pour cela, plusieurs jours de travail ont été nécessaires aux membres investis de l'AAPPMA pour préparer, nettoyer les postes de pêche ou assurer l'organisation en vue d'assurer le bon déroulement de cette compétition amicale. Répartie sur 2 jours de pêche non-stop, cette compétition a permis de rassembler 32 pêcheurs inscrits en binômes. Malgré des poissons difficiles au départ, quelques jolies carpes se sont montrées réceptives et ont permis aux pêcheurs de repartir avec le sourire et de jolis lots. Ces 2 journées ont permis de faire découvrir de nouvelles zones de pêche à certains pêcheurs, car bien que très connue pour la pêche au coup et au carnassiers, le secteur s'était beaucoup moins pour la pêche de la carpe qui pourtant mérite que l'on s'y intéresse ! Une belle réussite pour cette première édition.

AAPPMA PLOËRMEL

DES MORBIHANNAIS CHAMPIONS DE PÈRE EN FILS



Père et fils, récompensés au bord de l'eau

Deux pêcheurs morbihannais ont été sacrés Champions de France en Septembre 2022, chacun dans leur catégorie respective feeder.

- Yvon, dans la catégorie des plus de 55 ans à l'étang du Pirot dans l'Allier, les 2, 3 et 4 Septembre 2022. Compétition rassemblant 27 compétiteurs en 3 secteurs de 9 pêcheurs.

- Yoann, pour la 3^{ème} fois, dans la catégorie Senior au Lac de Rochereau en Vendée, les 9, 10 et 11 septembre 2022. Compétition rassemblant 36 compétiteurs en 3 secteurs de 12 pêcheurs.

Ces deux pêcheurs font partie des adhérents de l'AAPPMA l'Ablette Ploërmelaise. Félicitations à eux.

(Crédit : Y. HOUSAIS)

AAPPMA DU LOC'H VERS LA CRÉATION D'UN APN

(Crédit : G. ROUSSEAU)



La Fishing Academy vers une évolution en APN

Depuis 2018, l'AAPPMA met en place différentes actions sur la formation de nouveaux pêcheurs avec l'organisation de stages de pêche sous l'enseigne « Fishing Academy ». Ces stages de deux à trois demi-journées permettaient aux débutants d'acquérir des bases sur différentes techniques de pêche. Au vu des très bons retours des élèves et des demandes croissantes, les bénévoles de l'AAPPMA souhaitent depuis plusieurs années augmenter le nombre d'animations. Diverses contraintes liées à la disponibilité des bénévoles et les années covid ont retardé le développement de ce projet bien plus ambitieux. Aussi pour 2023, l'AAPPMA devrait finaliser le montage du dossier afin d'ouvrir officiellement son « Atelier Pêche Nature » validé par la Fédération. Cela permettra de proposer un programme d'animations plus long et plus complet et de bénéficier d'aides supplémentaires que la Fédération met en place pour l'animation comme l'appui de ses Agents de Développement par exemple. On vous donne rendez-vous en 2023 à l'APN du Loch ! Renseignement auprès de l'AAPPMA.

AAPPMA DU PAYS DE LORIENT

BRACONNAGE SUR YOUTUBE : ENTRE BUZZ ET COMPLICITÉ DE DÉLIT ?



Un extrait de la vidéo du délit (Source : <https://youtu.be/eWYOdAnN4ew>)

Le 13 Mai 2022, une équipe de Youtubeurs est présente sur le barrage des Gorêts pour y rechercher l'aloise et une vidéo à publier. Durant cette session, les pêcheurs ont assisté au grappinage d'un saumon et, plutôt que de le signaler immédiatement, ont préféré prêter main forte au braconnier pour le sortir de l'eau avant que ce dernier ne prenne rapidement la route. Un bon sujet pour faire le buzz non ? Le grappinage a été réalisé à l'aide d'un matériel adapté, plombé et équipé d'un hameçon triple dont la taille ne laisse pas de place au doute quant à l'intention de son utilisateur. La vidéo finale ayant été publiée sur la plateforme YouTube en vue d'y faire le buzz médiatique, l'AAPPMA du Pays de Lorient a tout de suite déposé plainte auprès de l'OFB. Nul doute que cette vidéo fera encore le buzz un temps puisqu'elle a été retirée de la plateforme mais les arroseurs de ce délit seront peut-être les arrosés punis. Affaire à suivre. ...

AAPPMA DU PAYS D'AURAY DES PÊCHEURS ENGAGÉS POUR LES RIVIÈRES

(Crédit : K. CHERET)



La retenue de Tréauray en Septembre, exutoire des cours d'eau suivis sur le Loc'h par l'AAPPMA du Pays d'Auray

On ne le dira jamais assez, les pêcheurs sont les premières sentinelles des rivières et de leur environnement, l'AAPPMA du Pays d'Auray le prouve encore une fois !

Les bénévoles, sensibles au milieu aquatique ont estimé qu'il était de leur devoir d'assurer une veille de ces milieux alors sous la menace extrême de la sécheresse. Ainsi, ils ont dressé la liste de l'ensemble des cours d'eau de leur territoire de gestion et ont réparti le suivi de ces chevelus entre les bénévoles. Au travers de ce suivi, chaque bénévole a parcouru plusieurs cours d'eau à des endroits déterminés et ce, tous les 15j de Juin à Octobre ! Chacun d'entre eux a fait remonter des informations sur l'état des écoulements observés, permettant ainsi d'en dégager des tendances en fonction du temps. L'ensemble des données produites donnent un bon aperçu des enjeux des bassins versants du Loc'h, du Sal et de la Ria d'Etel qui seront sans nul doute utiles aux échanges dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques suivis par l'AAPPMA.

AAPPMA DE PONTIVY

UNE SECTION « PÊCHE SPORTIVE » AU COLLÈGE CHARLES LANGLAIS DE PONTIVY

(Crédit : E. SEGUET)



Marcel de l'AAPPMA de Pontivy a démarré les séances dès Septembre !

Depuis septembre 2022, les rives du Blavet au niveau de Pontivy sont arpentées tous les vendredis après-midi par une vingtaine d'élèves issus d'une « section Pêche » du collège Charles Langlais.

Ce projet est né d'une volonté d'un enseignant du collège de développer une section sportive sur la pêche et l'environnement. Après montage du dossier et validation auprès de l'éducation nationale, cette section a vu le jour en partenariat avec l'AAPPMA de Pontivy. Encadrée et animée par le professeur d'EPS du collège et un bénévole de l'AAPPMA, la section sportive concerne 20 élèves, qui vont pouvoir pratiquer cette activité 3 heures par semaine sur les 4 années du cursus du collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}). Au programme, découverte des poissons et de l'environnement, pêche à la grande canne, au feeder, aux leurres, etc.

Si les apprentissages pratiques sont importants, ils sont aussi accompagnés de séances théoriques portant sur la pêche et ses techniques, le milieu naturel ainsi que des enseignements interdisciplinaires dispensés par les professeurs du collège. En fin de 3^{ème}, les élèves pourront alors valoriser les compétences acquises, ainsi que leur parcours lors de l'oral du brevet des collèges. Une section pêche qui compte donc pour le brevet !

DÉFI PÊCHE

PÊCHE & CHASSE

Guidage Pêche et Permis Bateau

Les MAGASINS pour les PASSIONNÉS

DÉFI PÊCHE PLOËRMEL
Rue des huloux 56800 PLOËRMEL
02 97 72 17 86
contact@defi-peche.com

DÉFI PÊCHE REDON
1 rue Briangaud 35600 REDON
02 99 71 14 46
redon@defi-peche.com

defi-peche.com

GITE LA MAISON KERLARNO

06 22 11 51 33

Kerlarno
56130 MARZAN

airbnb.com/h/kerlarno

Crédit Mutuel de Bretagne

Vannes Le Pouffanc
Route de Nantes
Le Pouffanc 56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70

www.cmb.fr
Ouvert tous les jours du mardi au samedi midi

Bonne saison 2023



La Vilaine : 2^{ème} catégorie

AAPPMA Le Brochet de Basse Vilaine

- Carte de pêche obligatoire
- 3 carnassiers par jour/pêcheur (2 brochets maximum)
- Tailles de captures
 - Brochet : 60cm
 - Sandre : 50cm
 - Black bass : 40cm
- 4 lignes autorisées



Toute la réglementation sur www.federationpeche/56/

Merci de respecter les clôtures, de refermer les barrières et de ne pas jeter vos déchets

ZONE DE PÊCHE
A LA CARPE
DE NUIT

